

# **L'OBSERVATION DU MARCHÉ ILLICITE DE TABAC EN FRANCE**

---

Nacer Lalam  
et David Weinberger - INHESJ

Aurélie Lermenier  
et Hélène Martineau - OFDT



# L'observation du marché illicite de tabac en France

Document remis au commanditaire en juillet 2011

# Sommaire

<b>Présentation générale .....</b>	<b>4</b>
Rappel de la commande et problématique.....	4
Cadrage de l'étude .....	4
Circonscrire le phénomène .....	4
Développer une méthodologie adaptée à l'observation de la consommation de tabac issu de la contrebande et de la contrefaçon.....	5
Méthodologie utilisée .....	5
<b>Partie 1. État des lieux des marchés illicites du tabac .....</b>	<b>6</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Définitions .....</b>	<b>7</b>
Le marché illicite du tabac.....	7
Définition de l'évaluation des pertes fiscales.....	7
<b>Les produits du tabac de contrebande.....</b>	<b>9</b>
Les cigarettes manufacturées .....	9
Les autres produits du tabac.....	11
<b>Les principales voies d'entrée des cigarettes illégales en Europe.....</b>	<b>11</b>
Les principales origines des cigarettes de contrebande et de contrefaçon.....	11
Les vecteurs de transport.....	12
<b>État des lieux en France.....</b>	<b>14</b>
Des limitations strictes .....	14
Le « tourisme fiscal ».....	14
La contrebande.....	15
La contrefaçon.....	15
Le marché des marques non conformes .....	16
La vente à la sauvette.....	16
Le commerce sur Internet .....	16

<b>Partie 2. L’observation de la consommation de tabac illicite en France et en Europe .....</b>	<b>17</b>
<b>Les observations du marché du tabac en France.....</b>	<b>17</b>
Sources et études existantes : méthodologie et derniers résultats.....	18
Tableau synthétique des méthodes développées pour évaluer la consommation de tabac acheté hors du réseau des buralistes français : apports et limites.....	28
Une approche mixte pour compléter l’observation.....	31
<b>L’observation du marché illicite dans les autres pays européens .....</b>	<b>31</b>
Royaume-Uni : une approche globale.....	31
Allemagne : une estimation essentiellement basée sur les chiffres de l’industrie du tabac.....	32
Pays-Bas : le projet « Black Smoke » .....	33
Belgique : aucune estimation .....	34
Espagne : une présence limitée de marchés illicites.....	34
<b>Conclusion.....</b>	<b>36</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>38</b>
Schéma et graphiques .....	39
Lexique.....	41
Références bibliographiques .....	43
Références Internet.....	47

# Présentation générale

## Rappel de la commande et problématique

### Cadrage de l'étude

Ce rapport reprend les principaux enseignements d'une étude portant sur la faisabilité d'un dispositif expérimental d'observation de la consommation de tabac issu de la contrebande, conformément à la fiche n°4-7 dédiée au tabac au sein de la rubrique « former, chercher, observer » du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011.

Pour ce faire, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) a confié à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) et à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) une étude portant sur la mise en place d'un dispositif expérimental d'observation de la consommation de tabac issu de la contrebande.

D'emblée, la dimension expérimentale d'un tel dispositif invite à la prudence dans la mesure où il est difficile de révéler une réalité qui se dérobe tant aux obligations fiscales qu'à l'observation.

En outre, les consommateurs eux-mêmes considèrent l'acte d'achat d'un paquet de cigarettes hors des circuits autorisés comme anodin alors qu'il peut entraîner des conséquences insoupçonnées.

Il est vrai que les estimations du marché illicite du tabac en France sont longtemps restées insuffisantes, provenant d'estimations publiques datées avec des méthodes approximatives ou des fabricants et/ou débitants de tabac qui ne révèlent pas le type de méthode mobilisé. Néanmoins, au cours du second semestre de l'année 2011, la présente étude et celle réalisée par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)<sup>1</sup> ont permis d'actualiser l'état des connaissances.

Pour cette étude, l'équipe de l'INHESJ s'est employée particulièrement à observer le volet de l'offre illicite de cigarettes et l'OFDT le volet de la demande.

### Circonscrire le phénomène

L'approche se focalise sur le marché français des cigarettes issues de la contrebande et de la contrefaçon. Il est vite apparu que pour estimer ce phénomène, il s'avère nécessaire de distinguer les achats transfrontaliers des phénomènes de contrebande *stricto sensu*, ainsi que des autres modes d'approvisionnement.

Cette approche ne peut donc faire l'économie du niveau et du potentiel de consommation nationale de cigarettes de contrebande et de contrefaçon, sans omettre les autres produits du tabac. En effet, il est avéré que les consommateurs de cigarettes peuvent reporter leurs achats vers d'autres produits du tabac, meilleur marché, comme l'atteste l'augmentation des ventes de tabac à rouler après les fortes augmentations du prix des cigarettes entre 2003 et 2004.

---

<sup>1</sup> Le rapport « Modalités d'approvisionnement du tabac en France – Évaluation des achats hors du réseau des buralistes » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.douane.gouv.fr/data/file/7114.pdf>.

Il est désormais évident que l'analyse du marché illicite du tabac en France ne peut difficilement s'envisager sans prendre en compte la totalité de ces spécificités. Ainsi, cette étude implique une approche globale du marché du tabac, tant dans ses composantes légales qu'illégales et dans la pluralité des produits.

### **Développer une méthodologie adaptée à l'observation de la consommation de tabac issu de la contrebande et de la contrefaçon**

Une phase cruciale consiste en une analyse de la demande et des méthodes possibles pour produire des indicateurs de la consommation. Dans cette perspective, l'OFDT présente dans ce rapport un état des lieux des différents protocoles appliqués ces dernières années afin de rendre compte des types d'observation de la consommation. Cette approche aboutit à proposer une méthode inédite en France d'estimation des achats de cigarettes hors réseau buraliste, autorisant la distinction avec les achats transfrontaliers. Rappelons que l'équipe de l'INHESJ s'est attachée à examiner finement l'offre illicite de cigarettes pour ensuite apprécier son impact sur la consommation, ainsi que les méthodes d'observation dans différents pays européens.

Partant de l'accumulation de données essentiellement qualitatives, le travail consiste alors à recenser les bonnes pratiques observables en France ainsi que chez nos voisins européens et à identifier des indicateurs susceptibles d'être mobilisés pour l'observation de la consommation du tabac de contrebande et de contrefaçon.

### **Méthodologie utilisée**

En dehors des données françaises présentées dans la partie 2, qui émanent du travail de l'OFDT, l'essentiel des matériaux utiles pour cette étude a été obtenu auprès des services des douanes, de police et de gendarmerie, et de la justice. Ce préalable est important dans la mesure où le recueil de l'information est marqué par ce prisme institutionnel. La nature évidemment opaque de ces trafics fait qu'il existe des aspects qui échappent à l'observation. Les éléments de résultats obtenus ne peuvent prétendre ni à l'exhaustivité, ni à un reflet exact des pratiques criminelles.

Les sources à partir desquelles est bâti ce travail sont les suivantes :

- les données statistiques et documentaires : les rapports annuels produits par les autorités internationales, européennes et nationales ont été étudiés ainsi que ceux produits par le monde académique et les organismes privés.
- les données tirées d'entretiens semi-directifs avec des membres de services centraux, régionaux et locaux des douanes, de la police, de la gendarmerie et de la justice.

En outre, des missions ont été effectuées dans cinq pays européens (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Espagne et Belgique) afin d'obtenir des éléments de comparaison concernant les pratiques.

# Partie 1.

## État des lieux des marchés illicites du tabac

### Introduction

La contrebande et la contrefaçon de tabac sont une priorité majeure des douanes dans nombre de pays. En effet, ces pratiques tentent d'échapper au contrôle des États, lesquels sont légitimes à intervenir, eu égard à la dimension de santé publique afférente à la consommation de tabac, à l'aspect fiscal associé à la vente (ressource pour le budget de l'État), aux impacts sur la croissance économique et à la nature de certains des acteurs de ce trafic (crime organisé).

Si les risques sanitaires sont déjà élevés en matière de tabac légal, ils le sont tout autant voire davantage lorsqu'il s'agit de tabac illicite, étant donnée l'absence totale de contrôle de la production, du stockage et de la « qualité ». Certains experts estiment que la disparition du trafic illicite de cigarettes dans le monde pourrait épargner 160 000 vies par an d'ici à 2030<sup>2</sup>. Pour autant, les conséquences du trafic illicite de cigarettes sont appréhendées, en grande partie, sous l'angle de la fraude fiscale et du frein au développement économique. Les pertes fiscales mondiales s'élèveraient à 31 milliards de dollars par an<sup>3</sup> dont près de 10 milliards d'euros au niveau européen en 2009, selon l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)<sup>4</sup>.

Les cigarettes étant fortement taxées et faciles à transporter, elles font l'objet d'une demande importante et les peines encourues sont sans comparaison avec celles du trafic de stupéfiants, par exemple. Toutes ces caractéristiques font du trafic illicite de tabac une activité idéale pour les groupes criminels<sup>5</sup>. Ce type d'activité illégale serait d'ailleurs en pleine expansion, comme semblent l'attester l'augmentation des saisies et la diversification croissante des itinéraires de la contrebande.

Il est établi que le trafic de cigarettes existe de longue date, en particulier depuis que le tabac est l'objet d'un contrôle des pouvoirs publics<sup>6</sup>. Il prend des formes singulières, ces dernières décennies, compte tenu du poids des échanges internationaux dans l'économie mondiale, de l'ouverture des frontières mais aussi des accords entre les institutions internationales, les États et les fabricants de tabac. La fluidité du commerce mondial entraîne dans son sillage de nombreuses possibilités de dissimulation de produits illicites. Pour comprendre ces circuits illégaux, il convient ainsi de contextualiser et donc de tenir compte des effets de la mondialisation.

Historiquement, la méthode de contrebande la plus répandue est le régime de transit, une fraude qui consiste à exporter légalement des cigarettes exemptées des taxes pour les

---

<sup>2</sup> Joossens L., Merriman D., Ross H. and Raw M., *How eliminating the global illicit cigarette trade would increase tax revenue and save life*, Paris, International union against tuberculosis and lung disease, 2009.

<sup>3</sup> Ibid

<sup>4</sup> OLAF, « Annual Report 2010 » – European Anti-Fraud Office, Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2010.

<sup>5</sup> Council of the European Union, "The smuggling of manufactured tobacco products in the European Union and its links with organised crime", CRIMORG 90, décembre 2003.

<sup>6</sup> Comme l'ont montré les travaux du centre international de criminologie comparée : Boudreault A, Cousineau M. « Réaction de l'État face à la contrebande de cigarettes : la création de la police du tabac », Les Cahiers de Recherches Criminologiques, CICC Montréal, n°21, 1995.

réimporter illégalement dans le même pays, en contournant les obligations fiscales et douanières. Mais aujourd'hui, d'autres formes de trafics semblent s'imposer. Ainsi, le nombre croissant de saisies de tabac brut et de feuilles de tabac hors des circuits autorisés, ainsi que de fausses vignettes fiscales, laisse présager une expansion de la production illégale de cigarettes ; les services répressifs rapportent une augmentation significative de démantèlements de laboratoires de production de cigarettes contrefaites en Europe. En témoigne aussi l'apparition récente et massive des *cheap white* (ou *illicit white*), ces marques créées de toute pièce pour être distribuées dans un premier temps en dehors du marché légal, puis une fois la demande apparue, être légalisées en suivant le processus de certification.

## Définitions

De quoi parle-t-on ? Nous donnons dans ce qui suit quelques définitions du marché illicite. Ses frontières ne sont guère aisées à tracer, compte tenu, notamment, des seuils évolutifs de quantités de tabac achetées à l'étranger et du jeu, parfois trouble, des multinationales du tabac pour contourner les obstacles fiscaux.

### Le marché illicite du tabac

Europol définit ainsi le marché illicite du tabac :

- les produits de contrebande : les biens importés de manière illégale dans le but d'éviter de payer les droits de douanes et les taxes ;
- les produits de diversion : les biens originaux détournés des destinations officielles vers d'autres destinations ;
- les produits de contrefaçon : les copies illégales des biens dans le but d'être vendues comme des originaux ;
- les produits manufacturés : la production légale et illégale de produits du tabac.

### Définition de l'évaluation des pertes fiscales

L'écart entre les taxes perçues sur la vente des produits du tabac et les taxes estimées à partir de la consommation totale est l'un des principaux indicateurs en matière d'estimation du marché illicite des produits du tabac. Cet écart se répartit entre les contournements légaux et illégaux des taxes et impôts. L'Union européenne retient la définition de Chaloupka<sup>7</sup> :

#### Les contournements légaux :

- les achats transfrontaliers légaux : acheter les produits du tabac dans un État membre voisin et payer les taxes en vigueur dans le pays voisin, tout en respectant les volumes de tabac autorisés ;
- les achats touristiques légaux : acheter les produits du tabac dans un pays non voisin et payer les taxes en vigueur dans le pays, tout en respectant les volumes de tabac autorisés ;

---

<sup>7</sup> Jha P., Chaloupka F. (eds), *Tobacco control in developing countries*, World Bank, 2000.

- les achats en *duty free* : payer de moindres taxes sur les produits du tabac dans un État tiers, en respectant les volumes autorisés.

#### Les contournements illégaux :

- la petite contrebande (*bootlegging*) : acheter les produits du tabac dans un État membre, payer les taxes en vigueur dans le pays voisin mais dépasser les volumes de tabac autorisés ;
- la contrebande à grande échelle (*smuggling*) : acheter de grandes quantités de tabac par des circuits commerciaux illicites sans payer de taxes. Ce type de contrebande englobe les contrefaçons, les *cheap white* et la contrebande de produits authentiques.

Pour observer et mesurer la consommation des produits illicites, la définition retenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de l'évaluation des pertes fiscales offre un socle cohérent. Elle doit bien distinguer les produits illicites des produits non localement taxés.

La définition du marché illicite du tabac retenue dans ce rapport est la suivante :

- **La petite contrebande ou contrebande de fourmis** regroupe la contrebande de petites quantités de produits du tabac achetés dans des pays où les taxes et prix sur le tabac sont faibles et revendus dans des pays où les taxes ou prix sont élevés<sup>8</sup>. Elle s'effectue par tout type de transport (dont Internet et l'envoi postal) et présente ou non un caractère semi organisé. Elle intègre aussi la vente de produits dits ethniques ou d'attache culturelle<sup>9</sup>.
- **La contrebande à grande échelle** représente le trafic de produits du tabac achetés légalement pour alimenter des pays tiers mais dont les cargaisons sont détournées pour rester en Europe (régime de transit). Ce type de contrebande est toujours organisé. Il s'effectue principalement par voies maritime (containers) et terrestre (routière et ferroviaire).
- **La vente de contrefaçons** de produits du tabac regroupe la production illégale de cigarettes copiant des marques légales ainsi que des paquets, des filtres et des timbres fiscaux. Cette production est toujours organisée et peut être vendue par le biais de réseaux de distribution illégaux mais aussi en infiltrant les réseaux légaux.
- **La contrebande de marques illégales** représente la production et la distribution des *cheap white*, ces marques de cigarettes produites légalement en dehors de l'Union européenne et vendues par le biais de circuits de distribution illégaux.

---

<sup>8</sup> Joosens L. Chaloupka F. Merriman D. and Yurekli A. « Issue of the smuggling of tobacco products » in Jha P., Chaloupka F. (eds). *Tobacco control in developing countries*, World Bank, 2000.

<sup>9</sup> Par produits dits ethniques ou d'attache culturelle, nous entendons les produits du tabac qui sont consommés dans certains pays et importés (parfois illégalement) en direction des marchés de certaines communautés immigrées.

## Les produits du tabac de contrebande

Ce paragraphe recense l'ensemble des produits issus du tabac qui font l'objet d'une contrebande ; il permet d'alimenter la définition du marché illicite du tabac.

### Les cigarettes manufacturées

Le marché illicite se concentre principalement sur les cigarettes manufacturées (qui constituent plus de 96 % de la consommation de tabac mondiale) et représenterait, selon l'OMS<sup>10</sup>, près d'un dixième des ventes mondiales, soit environ 600 milliards de cigarettes par an. Les cigarettes manufacturées sont ainsi devenues le produit légal qui fait l'objet de la plus forte contrebande dans le monde.

#### *a) Les produits originaux légaux détournés*

Les cigarettes manufacturées originales sont, de longue date, la principale source de trafic via :

- les détournements par le régime de transit ;
- les surplus de production effectués dans les usines légales appartenant aux firmes multinationales du tabac<sup>11</sup> ;
- la contrebande transfrontalière ;
- les achats transfrontaliers et en *duty free*.

Depuis l'entrée en vigueur de la convention CCLAT<sup>12</sup>, la part de la contrebande de cigarettes originales a sensiblement diminué. Pour illustration, la forte diminution du détournement d'une partie de la production légale au Royaume-Uni a permis de faire baisser la part de produits du tabac non taxés consommés dans ce pays.

Cependant, le risque de porosité entre les produits de contrebande et les produits originaux reste important dans certains pays. De plus, les habitudes de consommation évoluent au regard des actions publiques destinées à contrôler l'offre et la demande de tabac. C'est le cas notamment du report de la consommation de cigarettes manufacturées vers le tabac à rouler. D'autres stratégies se sont aussi imposées de manière durable, comme les achats transfrontaliers et en *duty free*, qu'ils soient légaux ou non.

#### *b) Les cigarettes manufacturées de marque illégale ou cheap white*

Les cigarettes appelées *cheap white* représentent un phénomène relativement nouveau puisqu'elles sont apparues vers 2005 sur le marché du tabac, au même moment que les fortes augmentations de taxes en Europe. Dans la foulée des premiers effets des conventions signées entre l'Europe et les fabricants de tabac, une diminution de l'offre illicite de produits originaux a été observée. Ce terme *cheap white*, issu de l'industrie du

---

<sup>10</sup> Alliance pour la Convention-cadre. *Quelle est l'étendue de la contrebande de cigarettes en 2006 ?* (Genève 2007), [http://fctc.org/x/documents/HowBigWasTheIllicitTobaccoTradeProblem\\_2006\\_French.pdf](http://fctc.org/x/documents/HowBigWasTheIllicitTobaccoTradeProblem_2006_French.pdf).

<sup>11</sup> Des documents internes à l'industrie du tabac montrent que les firmes étaient parfois informées des surplus de production réalisés dans leurs usines, voire les encourageaient (cf. Legacy Tobacco Documents Library : <http://www.legacy.library.ucsf.edu/>). Ces pratiques peuvent perdurer dans certains États où l'administration reste faible ou corrompue.

<sup>12</sup> La Convention cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT) est le premier traité négocié sous les auspices de l'Organisation mondiale de la Santé. Elle a été adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé le 21 mai 2003 et est entrée en vigueur le 27 février 2005.

tabac, désigne des cigarettes produites en toute légalité dans des pays où la législation le permet puis introduites par contrebande sur les marchés européens, sans aucune autorisation. La principale marque de *cheap white* est « *Jin Ling* », produite notamment à Kaliningrad (Russie), en Ukraine et en Moldavie mais aussi aux Émirats Arabes Unis.

En Europe, ces *cheap white* s'imposent dans le paysage des produits du tabac : elles sont devenues si populaires et implantées qu'elles constitueraient 45 % du marché des cigarettes au Royaume-Uni ou en Allemagne. Il est vrai que leur relative bonne « qualité » offre une alternative certaine aux consommateurs, évitant les incertitudes des ingrédients des cigarettes contrefaites, dont les teneurs peuvent varier sensiblement d'un paquet à un autre. « *Jin Ling* » a d'ailleurs obtenu la possibilité de déposer sa marque aux Pays-Bas et en Espagne, ce qui est instructif en termes de stratégie d'entreprise : la pénétration du marché s'est faite de façon illégale puis une fois la clientèle captive, la firme engage le processus administratif de normalisation. Néanmoins, le phénomène ne s'est pas (encore) développé en France.

Signe du dynamisme du marché, les services douaniers allemands font état de l'apparition de contrefaçon de *cheap white* sur le marché illicite du tabac. Pour ce segment de produits, il n'existe pas de contrôle de la chaîne de production, rendant possible les variations de qualité dans le temps.

#### *c) Les marques de cigarettes dites « ethniques » ou d'attache culturelle*

En France, une partie de la contrebande de cigarettes est issue d'une importation illégale de marques légales dans d'autres pays, en direction de fumeurs issus de communautés émigrées. C'est le cas des « *American Legend* », vendues légalement dans les pays du Maghreb mais non distribuées par les réseaux officiels européens. Cette contrebande liée aux attaches culturelles ou ethniques n'est pas négligeable en France mais ne résulte pas simplement d'une offre de cigarettes moins onéreuse ; elle répond aussi à des habitudes de consommation et à une certaine nostalgie des produits du pays d'origine.

#### *d) Les cigarettes de contrefaçon*

Les cigarettes de contrefaçon désignent les cigarettes vendues comme des produits originaux alors qu'elles ne sont que des copies. L'OLAF estime qu'une part croissante des saisies douanières effectuées au sein de l'Union européenne serait des contrefaçons. La grande majorité de ces cigarettes contrefaites est d'origine chinoise, elles sont acheminées par containers, via les grands ports du nord de l'Europe. Le degré de contrefaçon est variable, certaines sont grossièrement copiées (on parle plus, à cet égard, de produits contrefaisants) alors que d'autres sont particulièrement trompeuses, requérant l'œil d'un expert pour distinguer la copie de l'originale.

Légalement, seuls les propriétaires des marques peuvent déterminer la nature contrefaisante ou non des cigarettes saisies. Cet élément rend indispensable la coopération des fabricants de cigarettes avec les autorités publiques dans la lutte contre le tabac de contrebande, et par extension dans l'observation fine des produits du tabac contrefaits.

## Les autres produits du tabac

Le tabac à rouler est l'un des produits du tabac dont les parts de marché augmentent sensiblement depuis quelques années car il est relativement économique. Depuis trois ans, des filières de contrebande de ces produits se développent. Au Royaume-Uni et en Allemagne, une partie du tabac à rouler consommé provient de circuits de contrebande.

D'autres produits du tabac consommés en Europe peuvent être introduits sur le marché illicite européen, comme le tabac à narguilé et le tabac à chiquer, qui correspondent souvent à des habitudes de consommation culturelle. On peut aussi citer le « snus », ce tabac à chiquer autorisé en Suède mais interdit dans le reste de l'Europe. La contrebande frappe marginalement ces produits.

**L'offre illicite de tabac se structure selon le profil de consommation national. Ainsi, la contrebande de tabac à rouler représente une part significative au Royaume-Uni et en Allemagne alors qu'elle reste faible en France. Ce constat rappelle l'importance, pour l'observation à l'échelle d'un pays, de la prise en compte de ses particularités mais aussi de la connaissance des marchés frontaliers des produits du tabac, qu'ils soient légaux ou illégaux.**

## Les principales voies d'entrée des cigarettes illégales en Europe

### Les principales origines des cigarettes de contrebande et de contrefaçon

Les autorités nationales et européennes disposent d'un savoir certain à propos des routes et des vecteurs empruntés par les trafiquants de cigarettes. La difficulté consiste à anticiper les voies et moyens utilisés par les filières illégales. En effet, si les acteurs des marchés illicites s'adaptent continuellement aux actions publiques, les autorités sont en mesure d'anticiper les changements.

#### *a) La Chine, principal producteur mondial de cigarettes*

La Chine serait le principal lieu de production des cigarettes de contrefaçon. Néanmoins, toute estimation serait hasardeuse en raison de l'opacité des productions et de la frontière parfois mince entre contrefaçon et exportation parallèle (production non enregistrée de cigarettes à partir de chaînes de fabrication authentiques appartenant aux quatre firmes majeures). Bien que les autorités chinoises déclarent démanteler près de 2 000 usines illégales par an, l'incidence demeure relativement limitée sur le volume de cigarettes contrefaites produites en Chine.

Il est vrai que la fabrication illégale de cigarettes est lucrative avec des risques pénaux bien en deçà de ceux encourus pour la production de drogue. L'investissement initial nécessaire au lancement d'une usine de fabrication de cigarettes est estimé entre 600 000 et 700 000 euros, une somme qui peut être amortie avec une seule cargaison.

Cette production est destinée aux pays riches, dont une bonne partie en Europe. Les cigarettes sont acheminées par voie maritime, noyées dans des transports de marchandises

légal beaucoup plus importants. Les containers de cigarettes chinoises bénéficient du port franc de Hong Kong, ils peuvent transiter par Dubaï et rejoindre les ports européens.

### *b) L'Europe de l'Est : une production aux portes de l'Union européenne*

Le second lieu de production des cigarettes contrefaites se situe dans les États de l'ex-URSS. D'après Europol, sur les 300 usines de production de cigarettes de l'époque soviétique, 50 seraient encore légalement en activité et 250 auraient basculé dans le secteur de production des cigarettes illégales. Bon nombre d'usines de cigarettes de l'ex-URSS, aujourd'hui spécialisées dans la production de *cheap white* et de produits de contrefaçon<sup>13</sup>, auraient été rachetées par des groupes criminels après la chute du mur de Berlin.

Une usine particulièrement productive, propriété de la Baltic Tobacco Factory (BTF)<sup>14</sup>, est située à Kaliningrad. Selon les autorités allemandes, BTF serait en mesure de produire et de diffuser entre 600 et 800 millions de cigarettes par an sur le marché allemand. Cette firme a par ailleurs racheté la marque chinoise « *Jin Ling* » pour développer un produit proche de la Marlboro gold. Ce paquet serait vendu 20 centimes d'euros (prix de gros) à la sortie d'usine pour être revendu entre 2 et 2,50 euros en Allemagne.

### *c) Les usines illégales de cigarettes intra Union européenne*

Les autorités douanières européennes font état d'une augmentation de la découverte d'usines illégales de production de cigarettes implantées au sein de l'Union européenne. Pour une bonne part, ces usines sont des hangars aménagés et équipés de machines remisées ayant appartenu à des usines légales. Elles sont généralement localisées dans les nouveaux pays de l'Union européenne, en Europe de l'Est.

A l'image de la culture de cannabis dans certains pays européens, la main d'œuvre est souvent composée d'immigrés clandestins qui remboursent leur passage en Europe en travaillant dans ce type d'usine<sup>15</sup>.

Enfin, une tendance nouvelle semble se diffuser depuis quelques années sans être confirmée : l'utilisation de petites machines (de la taille d'un photocopieur), disponibles à la vente sur Internet, qui peuvent produire entre 3 000 et 10 000 cigarettes par heure. Cette fabrication locale permet de rapprocher la production des lieux de consommation. De plus, elle permet d'éviter le franchissement des frontières, principaux lieux de saisie.

## **Les vecteurs de transport**

### *a) Le trafic par voie maritime : principale entrée des produits du tabac en Europe*

Afin de brouiller l'origine des cigarettes, les contrebandiers peuvent transborder ou détourner les containers. Ces détournements se font avec des documents officiels falsifiés pour lesquels l'origine, la destination et les noms des entreprises impliquées sont modifiés. Une nouvelle pratique consiste à changer les cargaisons en mer avant de rentrer dans la zone de l'Union européenne. Les organisations criminelles privilégieraient le transit des marchandises :

- dans des zones de libre échange, telles que Dubaï et Port Saïd ;

<sup>13</sup> Selon Imperial Tobacco, la Russie, l'Ukraine et la Moldavie produiraient aujourd'hui plus de 20 % des cigarettes contrefaites en Europe.

<sup>14</sup> <http://www.publicintegrity.org/investigations/tobacco/articles/entry/758/>

<sup>15</sup> Cf. *Drogues, enjeux internationaux* n°1 : « Réseaux criminels et cannabis indoor en Europe : maintenant la France ? », disponible sur le site de l'OFDT (<http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/dei/dei1.html>).

- dans des zones où la coopération avec les autorités européennes est faible (Indonésie, Philippines, Laos, Iraq, etc.) ;
- mais aussi à Chypre, à cause de la partition de l'île et ses conséquences sur la sécurité.

#### *b) Le trafic par voie routière*

La voie routière est souvent en forte interaction avec la voie maritime. Les containers sont transbordés d'un navire à des véhicules remorqués, souvent maquillés mais aussi parfois de transporteurs ayant pignon sur rue. Cette voie demeure l'un des modes dominants d'acheminement, facilité par les accords de Schengen.

#### *c) Le trafic par voie ferroviaire*

Le fret ferroviaire est également un vecteur non négligeable d'entrée et de circulation en Europe des cigarettes illégales. Des lignes classiques sont utilisées à cette fin. Les principales voies sont la Transsibérienne (de Vladivostok aux frontières polonaises) et la route de la soie, depuis Shanghai et Guangzhou jusqu'en Pologne, en traversant le Kazakhstan.

#### *d) La contrebande de cigarettes via l'envoi postal : un vecteur en plein essor*

Une méthode consiste à envoyer des petites quantités de cigarettes par le fret postal : en 2010, les douanes françaises ont saisi plus de 36 tonnes de cigarettes par ce biais (soit 10,3 % du total). Les trafiquants recrutent des étudiants (souvent d'origine asiatique) en France pour recevoir et transporter de nombreux petits colis. Cette méthode qualifiée de « trafic de fourmis » a été identifiée dans de nombreux aéroports français, avec les principales enseignes de fret postal. Le Royaume-Uni est aussi confronté à ce problème, mais le produit transporté est davantage le tabac à rouler. En résumé, il s'agit d'une méthode en pleine croissance, qui concerne de plus en plus de pays.

**L'essentiel des produits illégaux du tabac est produit en dehors de l'Union européenne puis acheminé par voies maritime et terrestre. Cependant, l'envoi postal et la relocalisation de la production à l'intérieur de l'Union européenne sont aujourd'hui une manifestation émergente. L'observation des marchés du tabac se doit d'intégrer ces évolutions pour disposer d'un panorama le plus large possible.**

#### *Focus : niveau de taxation et de contrebande, un lien non mécanique*

De toute évidence, le niveau des taxes des produits du tabac agit sur le niveau de contrebande. Néanmoins, ce seul facteur ne suffit pas à expliquer l'ampleur du phénomène au sein d'un État.

Ainsi, dans de nombreux pays, en dépit d'un niveau de taxe relativement faible, la contrebande de cigarettes est largement implantée et vivace. C'est notamment le cas de certains États africains, où la contrebande de cigarettes est endémique alors que le prix de vente reste faible (y compris au regard du pouvoir d'achat). Ce constat n'invalide pas pour autant le rôle du niveau de taxation dans l'existence ou non d'un marché parallèle, et affaiblit simplement son caractère systématique et mécanique. Au-delà du niveau de taxe, interviennent le pouvoir d'achat, la situation géographique, la culture de la contrebande, le type de distribution et l'état de la réponse publique.

## État des lieux en France

En France, le marché illégal du tabac est problématique à trois titres :

- il ôte à l'État une partie non négligeable de ses ressources fiscales ;
- il contribue à l'augmentation de la consommation des produits du tabac en rendant les cigarettes plus accessibles et en sapant les efforts des autorités sanitaires pour enrayer le tabagisme, notamment des jeunes ;
- les bénéfices engendrés par le trafic servent parfois à alimenter des réseaux criminels transnationaux et à financer d'autres actions criminelles.

### Des limitations strictes

Le statut juridique de la frontière permet l'acquisition de quantités différentes de tabac. Les achats de cigarettes intracommunautaires sont limités à cinq cartouches par véhicule ou par personne si elle emprunte les transports en commun ; les achats extracommunautaires à une cartouche et demie par personne de plus de 17 ans. Mais la différence de taxes et de prix entre la France et ses voisins, tels l'Espagne et le Luxembourg (en moyenne 3,4 euros le paquet) ou Andorre (2 euros), suscite l'appétit et des vocations trafiquantes.

### Le « tourisme fiscal »

Au-delà des cinq cartouches autorisées, plusieurs cas de figure apparaissent selon que le particulier est muni ou non d'une facture et d'un titre de mouvement, et que les agents des douanes démontrent ou non le caractère commercial du transport (multiplicité des marques, présence d'un carnet de commandes, utilisation d'une fourgonnette...). Si c'est le cas, le délit douanier est constitué, à savoir la « circulation irrégulière de marchandises soumises à restrictions de circulation ».

La palette de ces touristes fiscaux s'étend de l'artisanat (le particulier qui arrondit ses fins de mois ou le routier qui profite de ses déplacements en Europe pour ramener des cigarettes) au trafic structuré et organisé. Les catégories de commerçants amateurs sont nombreuses, puisque le trafic est facile et que ces contrebandiers néophytes n'ont souvent guère le sentiment d'enfreindre la loi. Toutefois, la tendance actuelle est à la professionnalisation de ce trafic.

Phénomène récent, les contrebandiers utilisent les mêmes techniques que pour le trafic de stupéfiants ; à savoir des véhicules éclaireurs, des voitures suiveuses, des voitures balais pour percuter les véhicules de poursuite, des *go-fast*... Ainsi, les trafiquants recrutent de jeunes conducteurs qui n'hésitent pas à rouler à vive allure et à forcer les barrages. Cette récente et rapide évolution est suscitée par le fait que l'organisation et la professionnalisation se sont imposées dans ce trafic lucratif, lequel demeure peu réprimé sur un plan pénal.

Par contre, les transports particuliers au-delà des cinq cartouches, avec ou sans facture, avec ou sans titre de mouvement, demeurent dans le registre des infractions au Code général des impôts, à savoir « la circulation de marchandises sans document d'accompagnement ». Ces

infractions, beaucoup plus modestes, sont le fait de touristes avides de rentabiliser au mieux leur déplacement à l'étranger, sans pour autant chercher à en tirer de substantiels profits. Toutefois, le tourisme fiscal est en baisse, suivant en cela la diminution du pouvoir d'achat : la crise agit comme un frein du fait que les candidats disposent de moins de ressources pour financer leur déplacement.

## La contrebande

La contrebande concerne les infractions sur les cigarettes en provenance de pays tiers qui permettent d'échapper à la fiscalité locale. Le profil des infracteurs est sensiblement le même que celui des touristes fiscaux, certains alternant les approvisionnements intracommunautaire et extracommunautaire au gré de leurs trajets.

La hauteur des profits réalisés et la faiblesse des risques encourus ont attiré les organisations criminelles. Des réseaux se constituent : ainsi, des tonnes de cigarettes sont achetées en Andorre, stockées en Espagne puis acheminées en France via des entreprises de transport rapide.

L'accroissement de ce trafic dans le sud-ouest est tel qu'il est devenu une préoccupation d'action publique unique en France. Toutefois, le nombre d'affaires sur la frontière andorrane s'est stabilisé, ce qui s'expliquerait en grande partie par la baisse du pouvoir d'achat. Mais les circuits structurés existent toujours.

Par ailleurs, depuis peu, des cités réputées sensibles de la région parisienne, souvent pointées pour la présence d'une économie parallèle liée au trafic de stupéfiants, accueillent aussi des postes de logistique du trafic de cigarettes. La contrebande de cigarettes tendrait désormais à s'inscrire dans une logique de délinquance globale.

## La contrefaçon

Particulièrement lucrative, la contrefaçon concerne désormais tous les domaines, y compris les cigarettes. Ainsi, 1,6 million de paquets de cigarettes contrefaites ont été saisis par les douanes en 2010. Les saisies sont opérées principalement sur les lieux de flux importants, notamment dans les grands ports de commerce (Le Havre, Marseille, Dunkerque...) et sont souvent effectuées par containers entiers.

À l'importance des enjeux fiscaux que la contrefaçon génère, s'ajoute une problématique non négligeable de santé publique. La plupart du temps, le tabac contrefait ne répond pas aux normes requises. Il est parfois cultivé sur des terrains contaminés ou à l'aide d'engrais et de pesticides particulièrement nocifs.

Ce trafic de tabacs contrefaits est organisé, comme celui des stupéfiants, de façon pyramidale. Un grossiste revend à des semi-grossistes, lesquels cèdent leurs stocks à des petits trafiquants qui vendent à la sauvette. Le commerce de cette marchandise est assuré à 90 % dans la rue, tandis que le reste transite par certains bars, voire des débits de tabac. Le responsable qui perçoit la marchandise l'obtient souvent « chromée », c'est-à-dire qu'elle n'est payée qu'une fois revendue.

## Le marché des marques non conformes

Circulent également sur le territoire français des produits prohibés parce que non conformes au Code de la santé publique. Les « *Jin Ling* », « *Richman* », « *American Legend* » ou « *Rym* » n'ont donc pas de marché légal en France et ne circulent qu'en contrebande. Leur consommation reste toutefois confidentielle sur le territoire national.

## La vente à la sauvette

La vente de tabac ne peut se réaliser que dans un débit par un buraliste autorisé par les services des douanes. La vente dans la rue est donc interdite : au regard du droit douanier, elle constitue une « atteinte au monopole d'État » et une « circulation de marchandises sans document d'accompagnement ».

Ce phénomène est cependant circonscrit à quelques quartiers en France, essentiellement la Goutte d'Or et Barbès à Paris, la Place Noailles à Marseille ou la Place Arnaud Bernard à Toulouse. Généralement, cette vente au détail s'effectue en petites quantités, souvent au paquet de cigarettes. Les autres grandes villes ne possèdent pas de tels points de cession, même si à Lyon et Grenoble, certains étudiants (souvent issus de la communauté asiatique), socialement intégrés et sans profil délinquant, se livrent à ce trafic à petite échelle pour leurs compatriotes.

Distincte du commerce des stupéfiants qui se répartit sur des territoires bien déterminés, avec un système pyramidal et des rôles bien établis, la vente à la sauvette fonctionne en paliers, sans tête de réseau et avec une étanchéité totale entre revendeurs. Il s'agit de jeunes hommes, récemment arrivés du Maghreb en situation irrégulière et pour certains non francophones. Ce trafic de fourmis se traduit par des saisies de cigarettes ou d'argent relativement modestes.

Quant au profil de l'acheteur, il est principalement masculin et appartient à toutes les catégories socioprofessionnelles, même si la Goutte d'Or ou Noailles sont d'abord des quartiers populaires.

## Le commerce sur Internet

Le Code général des impôts interdit le commerce des cigarettes en dehors du réseau des bureaux de tabac : la vente à distance de cigarettes sur le territoire national est donc prohibée.

Cependant, les États membres de l'Union européenne n'ont pas les mêmes conceptions de l'interdiction de la vente par Internet. De fait, lorsque le site de vente n'est pas localisé sur le territoire national, la répression s'avère plus compliquée.

Des saisies de cigarettes sont régulièrement effectuées sur le fret postal et express. Il est toutefois difficile de savoir s'il est directement lié à Internet. Le niveau de constatations augmente et correspond à la hausse des ventes légales sur Internet. Pourtant, la procédure d'achat laisse beaucoup de traces, que ne manquent pas de relever les « cyber-douaniers », et peut freiner ces achats illicites.

## Partie 2.

# L'observation de la consommation de tabac illicite en France et en Europe

Cette partie s'efforce d'examiner les traits saillants de l'observation du marché illicite du tabac mis en place en France et dans différents pays européens.

### Les observations du marché du tabac en France

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a mis en place depuis plusieurs années un système d'observation de la consommation de tabac en France. Il s'articule autour de deux grands dispositifs : les enquêtes en population générale et le Tableau de bord tabac mensuel.

L'OFDT mène à intervalles réguliers deux grandes enquêtes en population générale, ESCAPAD et ESPAD, qui concernent uniquement les jeunes. Il participe aussi à l'élaboration du questionnaire et à l'analyse du volet drogues du Baromètre santé de l'INPES. Une description plus approfondie de ces trois enquêtes est détaillée ci-après. Le Tableau de bord tabac consiste à suivre chaque mois un ensemble d'indicateurs du tabagisme tels que les ventes de cigarettes et de tabac à rouler, celles de traitements pour l'arrêt, les appels à Tabac info service, etc. Ces dispositifs permettent d'appréhender les mouvements de ventes et de consommation de tabac en France, et de constater depuis quelques années un décalage entre les deux sources de données. La comparaison des ventes dans le réseau buraliste aux consommations déclarées fait apparaître un volume de tabac<sup>16</sup> acheté hors du circuit de distribution officiel, et ce malgré les sous-déclarations observées dans les enquêtes en population générale.

La question de l'approvisionnement en tabac hors du réseau buraliste ne fait pas l'objet en France de suivi de routine. Néanmoins, pour pallier ce déficit d'information, l'OFDT a développé, dans des travaux antérieurs ou plus spécifiquement pour cette étude, une série d'outils permettant d'estimer les achats non localement taxés (c'est-à-dire issus du marché parallèle, légal ou illégal).

Ce chapitre présente le bilan de ces différents dispositifs, et s'attache à décrire, pour chaque technique, la méthodologie et les derniers résultats obtenus, avant d'en rappeler les principaux apports et limites, par le biais d'un tableau synthétique. Un focus particulier est effectué sur les résultats de l'enquête Baromètre santé 2010 de l'INPES et les conclusions les plus abouties qui ont pu en être tirées pour la connaissance du marché du tabac en France.

---

<sup>16</sup> L'analyse se concentre sur les cigarettes manufacturées et le tabac à rouler, qui constituent à eux deux 96 % du marché national, en essayant autant que possible de les traiter de façon séparée.

## Sources et études existantes : méthodologie et derniers résultats

### *a) Le dispositif central : la comparaison des ventes chez les buralistes avec les données déclaratives du Baromètre santé sur la consommation de tabac*

Le Baromètre santé est une enquête de référence, conduite par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), qui mesure les comportements, attitudes et perceptions relatifs à la santé. Elle est menée tous les cinq ans et interroge par téléphone près de 30 000 individus représentatifs de la population française métropolitaine âgée de 15 à 75 ans. Le dernier exercice a été réalisé entre octobre 2009 et juillet 2010. Concernant le tabac, le Baromètre santé renseigne entre autres sur l'usage occasionnel ou régulier pour chaque type de tabac (cigarettes, tabac à rouler, cigarillos, etc.) et la consommation quotidienne, en fonction de l'âge et du sexe.

Malgré les sous-déclarations des enquêtés (cf. *infra*), ses résultats permettent d'estimer la consommation globale déclarée des fumeurs, avec robustesse grâce à la taille de l'échantillon<sup>17</sup>.

Ce calcul consiste d'abord à définir le nombre de fumeurs, en multipliant la population par la prévalence tabagique, auquel on applique ensuite la consommation journalière déclarée. Pour donner une estimation plus exacte des achats hors du réseau buraliste français, il convient de prendre en compte les intervalles de confiance à 95 %, attachés à toute donnée d'enquête, pour les prévalences comme pour les consommations déclarées. Trois calculs sont donc effectués : l'estimation intermédiaire se base sur la moyenne, l'estimation basse retient la limite inférieure de l'intervalle de confiance et l'estimation haute la limite supérieure.

Cet exercice permet de mettre en regard les données de ventes enregistrées dans le réseau buraliste avec les quantités que les enquêtés déclarent fumer. Après correction de la sous-déclaration, cette comparaison apporte une indication sur le niveau des achats hors du réseau buraliste français.

Les résultats de ce travail d'estimation de la consommation puis de comparaison aux ventes chez les buralistes sont présentés ci-dessous. Pour information, les résultats sont ventilés par sexe.

Concernant l'estimation du nombre de fumeurs en France, l'enquête Baromètre santé 2010 conclut à une prévalence tabagique actuelle (occasionnelle et quotidienne) de 35,5 % chez les hommes et 27,9 % chez les femmes. La France métropolitaine compte ainsi en 2010 environ 15,8 millions de personnes qui fument, dont 13,7 millions quotidiennement (Tableau 1).

---

<sup>17</sup> Rappelons qu'un échantillon de 30 000 individus est à la fois rare et solide statistiquement.

**Tableau 1. Estimation de la population des fumeurs actuels (quotidiens et occasionnels), quel que soit le type de tabac fumé, en 2010**

	Population (2010)	% fumeurs quotidiens	% fumeurs occasionnels	Nombre de fumeurs quotidiens	Nombre de fumeurs occasionnels	Nombre total de fumeurs
<b>Hommes</b>	24 151 869	30,8%	4,7%	7 443 606	1 142 383	8 585 989
<b>Femmes</b>	25 828 778	24,1%	3,8%	6 227 318	984 076	7 211 395
<b>Ensemble</b>	<b>49 980 647</b>	<b>27,3%</b>	<b>4,3%</b>	<b>13 670 924</b>	<b>2 126 460</b>	<b>15 797 384</b>

Sources : Population au 1er janvier 2010 (INSEE), Baromètre santé 2010 (INPES) - Exploitation OFDT

Note : Cette estimation prend en compte les 15-85 ans et inclut les fumeurs ayant arrêté au cours de l'année 2010.

Pour ce qui est de la consommation moyenne journalière des hommes fumeurs, elle s'élève à 9 cigarettes manufacturées et 2,9 cigarettes roulées, ce qui équivaut à une consommation annuelle totale déclarée de plus de 37 milliards de cigarettes. Quant aux fumeuses, à raison de 8,8 cigarettes manufacturées et 1,9 cigarette roulée en moyenne par jour, elles consomment plus de 28 milliards de cigarettes. Ainsi, **le nombre total de cigarettes (qu'elles soient manufacturées ou roulées) déclarées par l'ensemble des fumeurs de 15 à 85 ans est estimé à 65,2 milliards d'unités** (Tableau 2a).

**Tableau 2a. Estimation de la consommation annuelle de cigarettes manufacturées et roulées par les fumeurs actuels, en unités, en 2010**

	Nombre moyen de cigarettes manufacturées par jour	Nombre moyen de cigarettes roulées par jour	Consommation annuelle de cigarettes manufacturées	Consommation annuelle de cigarettes roulées	Total
<b>Hommes</b>	9,0	2,9	28 118 793 407	8 977 643 630	37 096 437 037
<b>Femmes</b>	8,8	1,9	23 254 599 291	4 887 129 817	28 141 729 108
<b>Ensemble</b>	<b>8,9</b>	<b>2,4</b>	<b>51 373 392 698</b>	<b>13 864 773 447</b>	<b>65 238 166 145</b>

Source : Baromètre santé 2010 (INPES) - Exploitation OFDT

Afin d'harmoniser l'unité de mesure et de faciliter la comparaison aux ventes enregistrées, le volume consommé a été converti en tonnes. On aboutit alors à une consommation de cigarettes manufacturées de 51 373 tonnes et de tabac à rouler de 11 092 tonnes, soit au total 62 465 tonnes (Tableau 2b).

**Tableau 2b. Estimation de la consommation annuelle de cigarettes manufacturées et roulées par les fumeurs actuels, en tonnes, en 2010**

	<b>Consommation annuelle de cigarettes manufacturées</b>	<b>Consommation annuelle de cigarettes roulées</b>	<b>Total</b>
<b>Hommes</b>	28 119	7 182	35 301
<b>Femmes</b>	23 255	3 910	27 164
<b>Ensemble</b>	<b>51 373</b>	<b>11 092</b>	<b>62 465</b>

Source : *Baromètre santé 2010 (INPES) - Exploitation OFDT*

Note : On fait l'hypothèse qu'une cigarette manufacturée pèse un gramme et une cigarette roulée 0,8 gramme.

Ce chiffre brut, issu directement de l'analyse de la base de données du Baromètre santé 2010, ne peut être utilisé sans y appliquer un correctif dû aux biais de déclaration qui existent dans toute enquête de ce type.

Afin d'estimer le niveau de sous-déclaration, la méthodologie adoptée s'appuie sur le Baromètre santé 2000<sup>18</sup>. En effet, cette année-là, le prix français des cigarettes était relativement bas et surtout assez comparable à celui des pays frontaliers (hormis - exceptions notables - l'Espagne, Andorre et le Luxembourg<sup>19</sup>). Par ailleurs, le prix en Grande-Bretagne était plus élevé qu'en France, ce qui semble même avoir entraîné un surplus de ventes par rapport à la consommation des fumeurs dans le nord de la France (cf. rapport « Résultats Baromètre santé 2000 »). On fait donc l'hypothèse que les achats transfrontaliers étaient beaucoup moins importants à cette époque qu'aujourd'hui ou du moins que les achats de touristes en France compensaient en grande partie les achats de Français à l'étranger. En appliquant aux données de 2000 la même méthodologie qu'en 2010, la consommation déclarée, tous produits confondus, atteignait 67 966 tonnes alors que les ventes chez les buralistes métropolitains s'élevaient à 91 754 tonnes : l'écart entre ces deux valeurs serait donc essentiellement un écart de sous-déclaration, estimée donc à 35 %. Cet ordre de grandeur semble un peu supérieur à celui calculé pour d'autres enquêtes plus anciennes<sup>20</sup> et doit être interprété avec précaution.

<sup>18</sup> D'autres méthodes de correction de la sous-déclaration auraient pu être utilisées, comme la reprise des estimations faites à partir d'autres enquêtes déclaratives ou l'étude de la consommation en 2010 dans les zones du centre de la France. Cette dernière technique repose sur l'hypothèse, facilement contestable, que dans le centre de la France l'écart entre les déclarations et les ventes n'est pas dû aux achats transfrontaliers (en raison de la trop grande distance aux frontières) mais uniquement aux biais de déclaration.

Il a semblé plus approprié de reprendre la même enquête du Baromètre santé, malgré plusieurs limites. Tout d'abord, l'exercice de 2000 interrogeait les 12-75 ans : les plus de 75 ans ne sont pas pris en compte dans le calcul de la consommation globale, augmentant le différentiel avec les ventes effectives, d'où une probable surestimation de la sous-déclaration. Elle a été minorée en appliquant les données des 15-75 ans à la population des 15-85 ans.

Par ailleurs, le ressenti des enquêtés par rapport à leur tabagisme a pu varier durant la décennie, au gré des politiques anti-tabac : ils sous-déclareront d'autant plus qu'ils se sentent « honteux » de fumer ou seront plus honnêtes s'ils vivent leur tabagie comme un acte presque militant. Enfin, la consommation des fumeurs occasionnels n'a pas pu être prise en compte.

<sup>19</sup> En 2000, le prix du paquet de cigarettes de la classe la plus vendue s'élevait en France à 2,8 euros contre 2,75 euros en Belgique et en Allemagne, 2,86 euros en Italie, 2,4 euros au Luxembourg et 1,8 euros en Espagne.

<sup>20</sup> En 1995, le CFES (ancienne dénomination de l'INPES) avait utilisé la même méthodologie pour déterminer l'écart entre les ventes officielles et la consommation déclarée, attribuable à la sous-déclaration. Cette dernière était alors estimée à environ 28 % (source : Baromètre santé Adultes 95/96, « Tabac : consommation et réglementation »). Dans son ouvrage « Le tabac en France : les vrais chiffres », Catherine Hill aboutit, pour des enquêtes de l'INSEE de 1980-1981 et 1990-1991, à des différentiels de 24 % et 27 % respectivement.

Après correction de la sous-déclaration, la consommation de cigarettes en 2010 s'élèverait en fait à 69 354 tonnes et celle de tabac à rouler à 14 974 tonnes, soit au total 84 328 tonnes au lieu des 62 465 déclarées par les enquêtés du Baromètre santé (Tableau 3).

Tableau 3. Estimation corrigée des consommations de cigarettes et de tabac à rouler, en tonnes

	Consommation déclarée	Consommation déclarée corrigée
<b>Cigarettes</b>	51 373	69 354
<b>Tabac à rouler</b>	11 092	14 974
<b>Ensemble</b>	<b>62 465</b>	<b>84 328</b>

Source : Baromètre santé 2010 (INPES) pour les déclarations et 2000 pour le calcul de la correction - Exploitation OFDT

Note : La consommation déclarée a été corrigée de 35 % pour le biais de sous-déclaration.

En comparant les déclarations des enquêtés avec les ventes effectives chez les buralistes, il apparaît clairement qu'il existe un phénomène d'achat de tabac hors du circuit de distribution officiel.

Pour ce qui concerne les cigarettes, il atteindrait 14 557 tonnes, soit 21 % de la consommation estimée. Une estimation récente (présentée ci-après) a permis d'établir que les achats transfrontaliers représenteraient 10 710 tonnes de cigarettes en 2010, soit 15 % de la consommation totale de cigarettes<sup>21</sup>. Le *duty free*, les achats sur Internet et la contrebande de cigarettes représenteraient donc ensemble 3 850 tonnes, soit 6 % de la consommation totale estimée (Tableau 4).

Tableau 4. Comparaison de la consommation totale estimée de cigarettes et de tabac à rouler aux ventes officielles, en 2010, en tonnes

	Cigarettes	Tabac à rouler	Total
<b>Consommation déclarée *</b>	69 354	14 974	84 328
<b>Ventes officielles</b>	<b>54 797</b>	<b>7 598</b>	<b>62 395</b>
<b>Différentiel = achats hors réseau buraliste français</b>	14 557	7 376	21 772
<b>dont achats transfrontaliers **</b>	10 710	nd	nd

Sources : Altadis, Baromètre santé 2010 (INPES), OFDT - Exploitation OFDT

\* Consommation déclarée, après correction de la sous-déclaration grâce aux données du Baromètre santé 2000.

\*\* L'OFDT a réalisé un modèle économétrique intégrant les variables liées aux achats transfrontaliers permettant d'estimer le volume de cigarettes acheté à l'étranger à 32 130 tonnes sur la période 2004-2007, soit en moyenne 10 710 tonnes par an (cf. Tendances n°75, OFDT).

nd : non déterminé

<sup>21</sup> La part des achats transfrontaliers de cigarettes diffère de celle de la publication *Tendances* n°75 (autour de 20 %), qui détaille les résultats de cette étude. Ceci s'explique par la référence qui n'est pas la même : si l'étude rapporte les achats transfrontaliers aux ventes chez les buralistes, on les rapporte ici à la consommation totale déclarée par les fumeurs et corrigée de la sous-déclaration.

Pour le tabac à rouler, le volume acheté hors du réseau buraliste s'élèverait à 7 376 tonnes, soit 49 % de la consommation estimée, parmi lesquelles il est difficile de déterminer la proportion d'achats transfrontaliers. Mais cette part serait plus importante que pour les cigarettes, si l'on se réfère aux estimations des industriels du tabac et à une enquête spécifique sur l'approvisionnement des fumeurs, réalisée par BVA pour l'INPES (également présentée ci-après). En appliquant le même taux que pour les cigarettes (15 % de la consommation totale estimée de tabac à rouler proviendrait d'achats transfrontaliers, soit 2 300 tonnes), l'estimation des quantités de tabac à rouler provenant de la contrebande, *duty free* et Internet serait de l'ordre de 5 000 tonnes, soit 34 % de la consommation totale de tabac à rouler. **Cette nouvelle estimation donnerait une fourchette haute de la proportion de cigarettes et de tabac à rouler en provenance de la contrebande, du *duty free* et d'Internet d'un maximum de 9 000 tonnes en 2010, soit 11 % de la consommation totale estimée.**

Pour des raisons de lisibilité, les marges dues aux intervalles de confiance à 95 % n'ont pas été précisées pour les résultats précédemment énoncés : il convient de les réintroduire ici pour donner une estimation plus correcte de l'ampleur des achats hors du réseau buraliste français (Tableaux 5a et 5b).

**Tableau 5a. Estimation de la part des achats hors réseau buraliste français de cigarettes et de tabac à rouler, par rapport à la consommation totale estimée (y compris les achats transfrontaliers), en 2010**

	Cigarettes	Tabac à rouler	Ensemble
Estimation basse	16%	47%	21%
Estimation moyenne	21%	49%	26%
Estimation haute	26%	52%	30%

**Tableau 5b. Estimation de la part des achats hors réseau buraliste français de cigarettes et de tabac à rouler, par rapport aux ventes officielles (y compris les achats transfrontaliers), en 2010<sup>22</sup>**

	Cigarettes	Tabac à rouler	Ensemble
Estimation basse	19%	88%	27%
Estimation moyenne	27%	97%	35%
Estimation haute	35%	106%	43%

**D'après nos résultats, les achats de cigarettes hors réseau buraliste et transfrontalier (c'est-à-dire en *duty free*, sur Internet et en contrebande) avoisineraient donc 3 850 tonnes en 2010, soit 6 % de la consommation estimée. Pour le tabac à rouler, le marché parallèle représenterait un volume presque aussi important que les ventes officielles, dont on ignore en l'état actuel la part imputable aux seuls achats transfrontaliers.**

<sup>22</sup> Ce tableau indique les proportions à ajouter aux ventes enregistrées dans le réseau buraliste français pour obtenir la consommation réelle des fumeurs français, quelle que soit leur filière d'approvisionnement en tabac.

Cet exercice d'estimation a pointé l'importance de la question des biais de déclaration dans les enquêtes déclaratives (par téléphone ou en face à face), telles que le Baromètre santé, qui sont bien connus mais restent difficiles à estimer. Dans notre cas, il s'agit de connaître l'ampleur de la sous-estimation de la consommation totale, née de la sous-déclaration du statut tabagique (des fumeurs qui ne se reconnaissent pas en tant que tels) mais surtout des quantités consommées à titre individuel. Pour le statut tabagique, le biais est volontaire de la part de l'enquêté mais probablement assez faible : le tabagisme est répandu dans la société, il n'y a aucun intérêt à le cacher, d'autant que le produit est légal. Pour ce qui est des quantités consommées, le biais peut être volontaire (l'enquêté sous-estime la quantité, sachant que le tabac a des effets délétères sur la santé) ou non (biais de mémoire et attirance pour les chiffres ronds). Quoi qu'il en soit, ce dernier biais est important.

### *b) Complément nécessaire : le modèle économétrique estimant les incitations aux achats transfrontaliers de cigarettes*

Un travail conduit en 2010 pour l'OFDT<sup>23</sup> a permis de développer un modèle économétrique qui apporte un cadre méthodologique consolidant les estimations précédentes<sup>24</sup>. Cette technique repose sur une équation de demande de tabac élaborée à partir des indicateurs pouvant influencer les achats transfrontaliers (distance et durée à la frontière, différentiel de prix avec le pays le plus proche, revenu, population, etc.). Pour des raisons de disponibilité des données et surtout parce que la demande a subi une importante diminution depuis l'augmentation des prix en 2003, la période étudiée s'étend de 2004 à 2007. Grâce au raisonnement « toutes choses égales par ailleurs », l'équation permet de déterminer la part de chaque déterminant dans l'incitation à l'achat transfrontalier : ainsi, on observe que c'est le différentiel de prix avec le pays le plus proche qui a le plus fort impact, devant la distance ou la durée pour s'y rendre. L'estimation des achats transfrontaliers de cigarettes repose sur cette hypothèse : si l'écart de prix avec les pays voisins était nul, les fumeurs achèteraient leur tabac uniquement en France, indépendamment de tout autre facteur d'incitation. Il s'agit donc de calculer la valeur de l'équation en réduisant à zéro le facteur « différentiel de prix » pour obtenir la demande globale.

En soustrayant les ventes officielles de la demande, le volume de cigarettes acheté dans les pays voisins représenterait annuellement entre 10 000 et 12 500 tonnes, soit 18,4 % à 22,7 % des ventes légales, entre 2005 et 2007. L'évasion fiscale qui en découle peut donc être estimée à au moins 2 milliards d'euros par an.

Ce travail constitue une approche scientifique assez innovante en France, d'où la publication de ses résultats dans un numéro de la publication de l'OFDT *Tendances* sur les achats transfrontaliers<sup>23</sup>. Néanmoins, faute de données départementales anciennes pour les ventes de tabac à rouler, il n'a pas été possible de reproduire un modèle économétrique analogue.

De fait, aucune évaluation précise des achats transfrontaliers n'a pu être dégagée pour ce type de tabac. Pourtant, les enquêtes des cigarettiers, ainsi que celle effectuée en omnibus dans le cadre de cette étude, laissent à penser que ces achats seraient proportionnellement plus importants que ceux de cigarettes.

---

<sup>23</sup> Ben Lakhdar C., Lermenier A. et Vaillant N., Estimation des achats transfrontaliers de cigarettes 2004-2007, *Tendances* n°75, OFDT, 6 pages, mars 2011 (<http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/tend/tend75.html>).

<sup>24</sup> Méthode basée sur la simulation des ventes départementales, utilisée en 2004-2005 pour estimer les achats transfrontaliers dans le numéro 44 de la publication de l'OFDT *Tendances* et décrite en e) dans ce chapitre.

*c) Les questions sur les comportements d'approvisionnement des fumeurs dans une enquête en population générale ou en omnibus*

Une autre façon d'appréhender la part des consommations provenant du réseau hors buralistes, et de la contrebande en particulier, s'appuie sur les déclarations des consommateurs de tabac. En effet, des questions sur l'approvisionnement en tabac pourraient être intégrées aux enquêtes en population générale habituellement suivies par l'OFDT (ESCAPAD et ESPAD pour les jeunes et le Baromètre santé de l'INPES pour les adultes). L'ajout de nouvelles questions à des enquêtes anciennes, et dont le temps de passation est déjà chronométré, n'est jamais facile.

L'enquête ESCAPAD, conduite tous les trois ans par l'OFDT, est centrée sur les consommations de drogues, la santé et les modes de vie des jeunes. Elle interroge, par questionnaire auto-administré, des individus âgés de 17 ans, représentatifs de la population de cet âge, lors de la Journée défense et citoyenneté (l'ex-JAPD, Journée d'appel à la préparation à la défense). Lors du dernier exercice en avril 2011, elle a concerné 32 249 jeunes dans 200 centres du service national, en métropole et dans les Dom-Com. Elle renseigne entre autres sur l'usage régulier de tabac (tous types confondus), la consommation quotidienne et le budget alloué à ce produit, permettant de mettre en parallèle ces informations au niveau individuel.

L'enquête ESPAD est une enquête européenne conduite par l'OFDT en France et centrée sur les mêmes thèmes qu'ESCAPAD. Elle interroge tous les quatre ans un panel d'individus de 16 ans dans les établissements scolaires, en se basant sur une méthodologie et un questionnaire auto-administré communs aux 35 pays participants. Lors du dernier exercice en 2007, elle a concerné 2 807 élèves nés en 1991, dans 404 classes en France. Les questions relatives au tabac sont assez similaires à celles d'ESCAPAD. L'enquête 2011 s'est déroulée de mars à mai : elle questionne sur l'achat dans un bureau de tabac (théoriquement interdit aux mineurs), donnant une première indication sur l'approvisionnement des fumeurs à cet âge.

Une enquête omnibus est une enquête réalisée par un institut de sondages pour le compte de plusieurs commanditaires, qui s'en partagent ainsi les coûts. Par conséquent, de multiples sujets peuvent y être abordés, sans aucun rapport avec le thème qui nous intéresse. En revanche, à l'aide d'un échantillon suffisant et quelques questions ciblées, il est possible d'interroger des fumeurs uniquement sur les thématiques qui nous intéressent. Ce type d'enquête est donc moins onéreux et plus rapide à mettre en place qu'une étude en population générale ou ad hoc.

Ainsi, en 2010, l'OFDT a intégré, dans une enquête omnibus de l'INPES réalisée par BVA, trois questions portant sur l'approvisionnement en tabac des fumeurs. Celles-ci concernaient plus particulièrement le lieu du dernier achat, le nombre d'achats à l'étranger durant l'année écoulée et les quantités ramenées en France la dernière fois. L'idée était également de tester ce type de questionnement. Près de 770 fumeurs issus d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus ont été interrogés par téléphone fin mai et fin juin 2010.

**D'après cette enquête, 75 % des fumeurs interrogés ont effectué leur dernier achat de tabac chez un buraliste français et 15 % dans un bureau de tabac d'un pays limitrophe. Parmi les 10 % restants, 5 % n'ont pas pu/voulu répondre, 2 % ont recouru au *duty free* et**

**1,7 % aux achats dans un pays non limitrophe. Les autres modes d'acquisition (Internet, rue, don de l'entourage) représentent moins de 0,5 % chacun.** Concernant les achats dans l'année, plus de la moitié n'a jamais acheté son paquet à l'étranger, 22 % l'a fait une ou deux fois et 2,6 % tous les jours ou presque. Parmi ces 335 fumeurs qui ont acheté du tabac à l'étranger durant les 12 derniers mois, ils sont 12,5 % à n'avoir ramené qu'un seul paquet, 22,4 % entre deux et dix paquets et 8,4 % plus de 5 cartouches. Ces résultats sont présentés dans le *Tendances* n° 75 sur les achats transfrontaliers et viennent compléter ceux du modèle économétrique.

Ce type de questionnaire permet d'appréhender des changements dans les comportements d'achat des consommateurs de tabac et d'engager si besoin des études sur une filière en particulier, notamment si elle prend de l'importance (ce qui peut être le cas des achats par Internet, en plein essor d'après des études dans les pays anglo-saxons<sup>25</sup>).

#### *d) Une méthode prisée dans de nombreux pays : l'analyse de paquets de cigarettes et de tabac à rouler*

Cette méthode consiste à collecter des paquets de cigarettes et de tabac à rouler, directement dans certains lieux choisis pour être représentatifs de la consommation et de l'approvisionnement en tabac. L'analyse du timbre fiscal et/ou des autres éléments du paquet (marque, langue des avertissements, etc.) permet de déterminer le pays dans lequel il a été acheté. Il est surtout possible de distinguer la contrefaçon par un examen plus poussé des paquets suspects. Dans le cadre d'une étude exploratoire, l'OFDT avait réalisé, durant une journée en novembre 2005 et une autre en décembre 2006, une collecte de paquets de cigarettes dans un vaste centre de tri de déchets de l'ouest parisien. Les principaux résultats et l'analyse critique de cette enquête ont été publiés dans un article de la revue *Tobacco Control* en janvier 2008<sup>26</sup>.

En 2005, sur les 570 paquets de cigarettes vides collectés par l'OFDT dans un centre de tri de la région parisienne, 106 (18,6 %) étaient issus d'achats à l'étranger ou en *duty free*, ou pour lesquels la nationalité était impossible à établir. Plus d'un paquet étranger sur cinq (20,75 %) provenait d'Espagne, 13,2 % de Belgique ou du Luxembourg et 12,3 % étaient d'origine inconnue. En 2006, sur les 731 paquets collectés, 113 étaient d'origine étrangère ou inconnue, dont 26,5 % venaient d'Espagne. Par ailleurs, du fait de la localisation du centre de tri, de nombreux paquets achetés dans leur pays par des touristes venus à Paris ont été collectés (paquets américains, sud-coréens, chinois, etc.), sans qu'il soit ici question d'achats frauduleux.

Considérant que tous les paquets espagnols, italiens, belges, luxembourgeois et portugais correspondent à des achats transfrontaliers (légaux ou non), ces derniers représentaient 10 % des ventes légales en 2005 et 6,6 % en 2006.

---

<sup>25</sup> Sur cette question, se reporter entre autres à :

- Hrywna M., Delveno C. D., Staniewska D. (2004), Prevalence and correlates of Internet cigarette purchasing among adult smokers in New Jersey, *Tobacco Control*, 13, 296-300.

- Ribisl K. M., Williams R. S., Kim A. E. (2003), Internet Sales of Cigarettes to Minors, *JAMA*, 290(10), 1356-1359.

<sup>26</sup> Ben Lakhdar C., Quantitative and qualitative estimates of cross-border tobacco shopping and tobacco smuggling in France, *Tobacco Control*, 2008, 17(1), p.12-16.

*e) Une méthode facile à reproduire pour estimer les achats transfrontaliers : la simulation des ventes départementales à partir des données de ventes officielles*

Depuis 1999, Altadis distribution transmet à l'OFDT les ventes de cigarettes enregistrées dans chaque département métropolitain<sup>27</sup>, permettant de calculer les variations annuelles des achats au niveau local. Partout en France, les ventes de cigarettes ont diminué depuis la fin des années 1990 mais l'ampleur de la baisse diffère selon le département : elle est plus marquée dans les zones situées près des frontières que dans celles plus éloignées. Face aux mêmes mesures de lutte contre le tabac, il semble peu probable que la consommation ait beaucoup plus reculé dans certains départements que dans d'autres. Étant donné leur localisation, on peut avancer que les ventes ont diminué plus fortement du seul fait des achats effectués dans les pays frontaliers.

La méthode consiste ainsi à prendre comme département de référence celui pour lequel la baisse des ventes est la moins importante sur une période considérée. Les éléments dont dispose l'OFDT ne permettent pas de déterminer si ce département est représentatif du reste de la France sur les critères qui peuvent influencer les ventes de tabac (structure par âge, sexe et CSP ; pouvoir d'achat ; etc.). Ce choix repose sur l'hypothèse que les fumeurs de cette zone sont peu sensibles aux variations des prix dans les pays frontaliers. En appliquant le taux annuel de croissance de ce seul département à l'ensemble de la métropole, on obtient le volume estimé des ventes hors achats transfrontaliers, c'est-à-dire les quantités qui auraient dû être vendues sur le territoire national si l'écart de prix entre la France et les pays voisins était resté identique à celui de 1999. Cette année 1999 sert de référence car il s'agit de la première année pour laquelle les données départementales ont été transmises à l'OFDT par Altadis.

La différence entre les ventes estimées hors achats transfrontaliers et les ventes officielles permet d'évaluer le volume supplémentaire d'achats transfrontaliers par rapport à 1999. Supposant que cette année-là, ces achats étaient peu importants, en raison du faible écart de prix entre la France et les pays voisins, on aboutit à une évaluation du volume d'achats transfrontaliers en chiffre absolu.

Cette simulation des ventes départementales hors achats transfrontaliers a été effectuée par l'OFDT en 2005 à partir des ventes officielles enregistrées sur la période 1999-2004. **Celle-ci a abouti à un volume de 8 635 tonnes de cigarettes achetées à l'étranger en 2004, soit 15,7 % des ventes légales et une évasion fiscale d'environ 1,7 milliards d'euros.** Usant de la même méthodologie pour la période 1999-2005, **les achats transfrontaliers étaient estimés à 9 934 tonnes en 2005, soit 18,1 % des ventes légales.** Ces résultats ont fait l'objet d'une publication dans le *Tendances* n° 44 pour la période 1999-2004 et dans une note d'actualisation pour la période 1999-2005.

---

<sup>27</sup> En raison de taxations particulières et surtout d'un système de distribution plus complexe que celui de la métropole (où 98 % des débiteurs sont approvisionnés par Altadis distribution), les ventes départementales en Corse et dans les Dom-Com ne sont pas transmises à l'OFDT. L'analyse se concentre donc sur les départements de la France continentale.

## Les estimations réalisées par les cigarettiers

Les filières françaises des fabricants de cigarettes British American Tobacco (BAT France) et Japan Tobacco International (JTI France) utilisent une méthode proche de la collecte de paquets pour estimer la part du marché transfrontalier : des enquêteurs demandent à un échantillon de fumeurs de présenter leur paquet actuel de cigarettes/tabac à rouler et déterminent visuellement le lieu d'achat.

Depuis 2004, BAT France conduit l'enquête « Origine des paquets de cigarettes en France », réalisée par le cabinet d'études privé Epsy, et dont le champ d'étude a été élargi au tabac à rouler en 2008. Elle est menée tous les ans au mois de septembre dans huit grandes villes (Lille, Lyon, Paris, Bordeaux, Marseille, Strasbourg, Toulouse et Nantes). L'échantillon des enquêtés est représentatif de la population française fumeuse de 18-44 ans. En 2009, près de 2 000 entretiens en face à face ont été réalisés dans trois zones commerciales, une zone de bureaux et une zone à dominante bars et cafés de chacune des villes, directement dans la rue. Pour compléter l'information, l'enquêteur interroge aussi sur la connaissance de la loi, la régularité des achats transfrontaliers, leur caractère organisé ou pas (régularité à fumer du tabac acheté à l'étranger, achat pour les proches, etc.) et le volume de tabac ramené en France lors du dernier achat. Durant l'enquête 2009, 22 % des cigarettes et 19 % du tabac à rouler étaient issus du marché transfrontalier, principalement en provenance d'Espagne et de Belgique ou Luxembourg.

Pour sa part, JTI France s'est associé à l'institut IFOP pour interroger, en face à face, chaque mois (sauf en août) depuis huit ans, un panel de 10 000 fumeurs, issu d'un échantillon représentatif de 26 600 individus âgés de 18 ans et plus. Contrairement à l'étude de BAT, la seule information collectée est la provenance du paquet actuel de tabac mais le rythme mensuel de l'enquête permet d'apprécier les variations saisonnières. En 2009, les achats transfrontaliers représentaient 11,2 % des cigarettes et 24 % du tabac à rouler, achetés principalement en Espagne et en Belgique.

En France, contrairement à certains pays voisins, la méthodologie et la construction des échantillons de fumeurs interrogés sont très peu explicitées par les industriels du tabac.

## Tableau synthétique des méthodes développées pour évaluer la consommation de tabac acheté hors du réseau des buralistes français : apports et limites

Méthode	Apports	Limites
<p><b>La comparaison des ventes avec les données déclaratives du Baromètre santé sur la consommation de tabac</b></p> <p><i>(méthode d'observation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enquête repose sur un échantillon large et statistiquement représentatif de la population française adulte. → estimation solide de la consommation globale déclarée</li> <li>• Les résultats se déclinent au niveau régional et départemental.</li> <li>• L'INPES étant un partenaire de l'OFDT, la transmission des données ne pose a priori pas de problème.</li> <li>• Cette méthode exploite des données déjà existantes, elle ne nécessite que de légères adaptations au questionnaire du Baromètre santé.</li> <li>• Aucun coût supplémentaire après l'enquête n'est à prévoir, ni pour l'INPES ni pour l'OFDT.</li> <li>• Elle concerne tous les produits du tabac.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enquête ayant lieu tous les 5 ans, les données de consommation sont figées sur une demi-décennie.</li> <li>• L'exploitation de la base de données de l'enquête est effectuée par un organisme extérieur à l'OFDT, créant une certaine dépendance au calendrier choisi par l'INPES.</li> <li>• Les enquêtés sous-déclarent leur statut tabagique et leur consommation de tabac réelle.</li> <li>• Seule, la méthode permet d'estimer les achats non localement taxés mais ne permet pas d'isoler la contrebande, la contrefaçon et les achats par Internet des achats transfrontaliers légaux et du <i>duty free</i>.</li> </ul>
<p><b>Les questions sur les comportements d'approvisionnement dans une enquête en population générale ou en omnibus</b></p> <p><i>(méthode d'observation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enquêtes permettent de relier les comportements d'achats au profil socio-démographique et tabagique des fumeurs.</li> <li>• On peut connaître la part des fumeurs qui recourent à chaque filière d'approvisionnement et isoler ceux qui recourent à la contrebande.</li> <li>• On interroge sur tous les produits du tabac.</li> </ul> <p><b><i>Pour une enquête omnibus :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle est moins chère qu'une enquête ad hoc et peut de fait être reconduite chaque année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elles ne donnent pas un volume de tabac acheté hors du réseau buraliste français mais un pourcentage d'acheteurs.</li> </ul> <p><b><i>Pour une enquête omnibus :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un financement spécifique est obligatoire, soit pour participer à l'enquête de l'INPES de façon régulière, soit pour développer un partenariat entre l'OFDT et un institut de sondage.</li> <li>• L'échantillon est moins solide que pour une enquête en population générale.</li> <li>• Si le panel global d'origine est représentatif de la population française, le sous-groupe des fumeurs ne l'est plus obligatoirement : les résultats peuvent ne pas être significatifs.</li> </ul>

	<p><b>Pour une enquête en population générale de l'OFDT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OFDT maîtrise l'ensemble de l'enquête, du questionnaire à l'analyse, sans avoir besoin d'un budget supplémentaire pour introduire ses questions.</li> <li>• L'échantillon des enquêtés est large et représentatif : les résultats sont statistiquement significatifs.</li> </ul>	<p><b>Pour une enquête en population générale de l'OFDT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enquêtes ESCAPAD et ESPAD ciblent uniquement les jeunes de 16 et 17 ans, pas les adultes.</li> <li>• Interroger l'ensemble de la population nécessiterait d'intégrer les questions dans le Baromètre santé de l'INPES, dont le questionnaire est déjà très complet (sélection des thèmes abordés).</li> <li>• Ces enquêtes ont lieu tous les 3-4 ans, leurs résultats sont figés sur plusieurs années.</li> </ul>
<p><b>L'analyse de paquets de cigarettes et de tabac à rouler</b> <i>(méthode d'observation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle apporte une information qualitative sur la provenance du tabac consommé en France.</li> <li>• C'est la seule méthode qui permet d'isoler la contrefaçon, apportant un complément pour l'analyse du marché du tabac.</li> <li>• Elle peut servir à ventiler les achats hors du circuit de distribution français en achats transfrontaliers, <i>duty free</i> et contrebande.</li> <li>• Elle concerne tous les types de tabac.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elle n'est pas représentative, de nombreux biais sont structurels.</li> <li>• Pour être plus robuste, cette étude nécessite un financement très important (ex : 330 000 euros en Allemagne).</li> <li>• Cette analyse n'aboutit pas à un volume national de tabac d'origine étrangère, ni à une part de fumeurs recourant aux achats hors buralistes français : elle donne seulement une proportion de paquets étrangers qui prend son sens dans la durée (études longitudinales).</li> <li>• De fait, elle s'inscrit plutôt en complément d'autres méthodes pour préciser la part de la contrefaçon et de la contrebande.</li> <li>• Les paquets étrangers des pays limitrophes peuvent subvenir dans le cadre d'achats transfrontaliers légaux et non dans celui de la contrebande.</li> </ul>
<p><b>La simulation des ventes départementales à partir des données de ventes officielles</b> <i>(méthode d'estimation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La méthode est simple à reproduire chaque année par un chargé d'études de l'OFDT.</li> <li>• Elle mobilise uniquement les données d'Altadis, transmises gratuitement à l'OFDT et facilement accessibles.</li> <li>• Les résultats sont obtenus au niveau régional et départemental.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les calculs reposent sur plusieurs hypothèses.</li> <li>• Le choix de la zone de référence est sujet à de multiples critiques car : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) on pose l'hypothèse que l'écart d'évolution des ventes entre départements est dû aux seuls achats transfrontaliers alors que d'autres explications (baisse du tabagisme, substitution par le tabac à rouler, etc.) sont possibles</li> </ol> </li> </ul>

		<p>2) on aurait pu faire l'hypothèse que c'est le département le plus éloigné des frontières terrestres et maritimes qui est le moins exposé aux achats transfrontaliers</p> <p>3) le département ayant connu la plus faible baisse des ventes peut varier selon la période considérée</p> <p>4) la zone aurait pu être étendue à une région ou plusieurs départements, et non un seul.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La simulation ne prend en compte que les cigarettes.</li> <li>• Seule, elle ne permet pas d'isoler la contrebande, la contrefaçon et les achats par Internet des achats transfrontaliers légaux et du <i>duty free</i>.</li> </ul>
<p><b>Le modèle économétrique estimant la demande de tabac</b></p> <p><i>(méthode d'estimation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce modèle a été conçu pour consolider les résultats de la simulation des ventes départementales : il donne un cadre méthodologique qui rend l'estimation des achats transfrontaliers plus robuste.</li> <li>• Les différents déterminants de l'achat transfrontalier et leur impact propre sont détaillés et quantifiés dans l'équation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il ne prend en compte que les variables liées aux achats transfrontaliers (distance/durée et différentiel de prix par rapport aux pays voisins), et non ceux de la contrebande.</li> <li>• La méthode est complexe à comprendre pour un non-économètre, en raison notamment de l'utilisation des logarithmes népériens pour exprimer certains résultats.</li> <li>• Le modèle est peu adapté à un suivi annuel du phénomène, une reproductibilité tous les 5 ans semble plus pertinente : des connaissances en économétrie sont indispensables et l'investissement en temps (et donc en argent) est très important.</li> <li>• Il n'intègre que les données sur les cigarettes, pas sur les autres types de tabac.</li> <li>• Des points de « rupture » dans la demande de tabac, tels que des hausses de prix brutales (comme ce fut le cas en 2003-2004), peuvent faire varier l'équation, rendant la comparaison des résultats plus difficile.</li> <li>• En raison de l'indisponibilité immédiate des données, ce modèle s'applique a posteriori, avec un recul de quelques années (dans notre cas, 2007 est la dernière année étudiée).</li> </ul>

## Une approche mixte pour compléter l'observation

Pour compléter les enquêtes en population générale et le suivi d'indicateurs du tabagisme en France, l'OFDT a développé au fil des années divers outils, complémentaires entre eux, qui constituent une base de réflexion pour la mise en place d'une observation de la consommation de tabac de contrebande.

Dans le cadre de cette étude, l'OFDT s'est attaché à mieux connaître les différentes filières d'approvisionnement et leur ampleur. Il a exploité le Baromètre santé 2010 afin de calculer la consommation totale de tabac des fumeurs français. Disposant des ventes par le biais du Tableau de bord tabac, et d'un modèle économétrique permettant d'estimer les achats transfrontaliers, l'OFDT a pu reconstituer le volume de cigarettes issu du *duty free*, des achats sur Internet et de la contrebande (estimé à 6 % de la consommation totale), mais sans pouvoir affiner les résultats pour chacun de ces canaux. Il n'a pas été possible de quantifier les achats transfrontaliers de tabac à rouler, ni par conséquent ceux en *duty free*, sur Internet et en contrebande.

## L'observation du marché illicite dans les autres pays européens

### Royaume-Uni : une approche globale

Les services de *Her Majesty Revenue and Customs* ont opté pour une approche globale et intégrée de la consommation licite et illicite du tabac au Royaume-Uni. Pour ce faire, ils mobilisent un ensemble d'indicateurs afin d'identifier les évolutions de la consommation, des saisies et des modes opératoires. Les résultats sont utilisés à la fois pour cibler les actions douanières, pour évaluer l'activité des services mais aussi pour calculer les pertes fiscales correspondant à la vente illicite des produits du tabac.

Face aux estimations de la consommation illicite de tabac<sup>28</sup> qui montraient que 70 % des cigarettes non localement taxées étaient en 2004 des produits originaux, les autorités britanniques ont voté l'année suivante une loi de contrôle de la production de cigarettes au Royaume-Uni. La *Supply chain control* permet aux autorités douanières de contrôler avec précision la production des fabricants de tabac au Royaume-Uni. Ainsi, un service des douanes vérifie la totalité des stocks produits pour le marché britannique et pour l'exportation : en cas de fraude, les industriels s'exposent à une sanction financière pouvant aller jusqu'à cinq millions de Livres sterling (une pénalité qui n'a jamais été appliquée à ce jour).

Le *tax gap* (les pertes fiscales ou les droits et taxes éludés) relatif aux produits du tabac est estimé par les services douaniers. Ces services se fondent sur une enquête en population générale du ministère de la Santé qui permet d'estimer la consommation totale de tabac. Ils soustraient les volumes vendus légalement pour identifier la part de la consommation échappant aux accises et autres taxes. Afin d'affiner l'estimation du *tax gap* pour distinguer les achats transfrontaliers légaux et illégaux ainsi que les achats en *duty free*, les autorités britanniques ont opté pour des études *ad hoc* ciblées. Ainsi, les douanes britanniques

---

<sup>28</sup> Étude KPMG de 2004 pour le compte de la Commission européenne.

financent des études auprès des voyageurs dans les ports et aéroports, pour estimer ainsi la part du transfrontalier légal et du *duty free*.

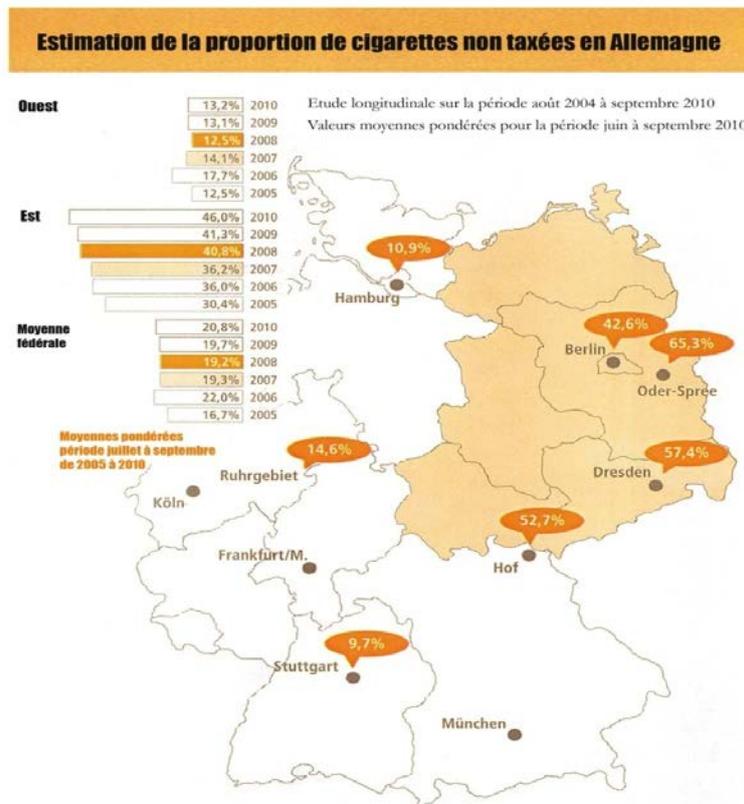
À ces estimations, seules celles des achats en ligne manquent pour d'identifier la part illégale de la consommation. Pour y parvenir, les autorités collaborent avec les industries du tabac et utilisent les *empty packs surveys* (collectes des paquets vides de cigarettes) pour évaluer la proportion de cigarettes de contrefaçon.

L'estimation du marché illicite du tabac par les autorités britanniques est considérée par l'Organisation mondiale des douanes comme la plus aboutie. Seules les estimations des achats par Internet et par fret postal font défaut. Cette estimation est aujourd'hui en passe d'être effectuée par les services de *Her Majesty Revenue and Customs*.

## Allemagne : une estimation essentiellement basée sur les chiffres de l'industrie du tabac

Les services allemands, tant au niveau national qu'à celui des Länder, s'appuient sur les industriels du tabac pour disposer d'estimations des achats de cigarettes non localement taxées. La proportion de cigarettes achetées en dehors des circuits légaux varie en fonction du site observé : 10 % à Stuttgart et Hambourg, 43 % à Berlin et 65 % à Oder Spree, une ville proche de la frontière polonaise.

Carte 1. Estimation de la proportion de cigarettes non taxées en Allemagne



Source : Étude DZV (2009) - Traduction INHESJ.

## Pays-Bas : le projet « Black Smoke »

Fruit du rapprochement entre des services douaniers et fiscaux, le service FIOD est à la fois en charge des opérations judiciaires et du renseignement en matière de trafic illicite de tabac. Le projet « *Black Smoke* », mis en place par cette entité, a pour objet d'observer le marché du tabac afin d'améliorer l'action des services d'enquête.

Les analyses sur le trafic recensent les saisies, les routes principales des trafiquants, les modes opératoires et lieux de stockage que les services douaniers ont pu identifier.

De plus, ce service analyse les ventes et les entrées fiscales du marché légal des cigarettes, un marché provenant d'une production extérieure aux Pays-Bas mais aussi intérieure.

Concernant la consommation, le projet « *Black Smoke* » travaille étroitement avec les données issues du bureau central de la statistique – CBS (équivalent de l'INSEE) – concernant la prévalence en matière de tabac en population générale.

Enfin, « *Black Smoke* » finance des études externes afin de mieux connaître le marché illégal du tabac et a lui-même mis en place trois études de collecte de paquets de cigarettes. Ces études se sont concentrées sur trois stades de football, qui ont fait l'objet d'une collecte sur deux jours, suite à des matchs de ligue nationale.

Tableau 6. Résultats des études de collectes des paquets vides aux Pays-Bas

	2003	2005	2008
Achats transfrontaliers	3,8%	5,6%	3,7%
Contrefaçons	1,4%	4,0%	1,0%
Duty free	1,00%	6,40%	1,60%

Source : Douanes néerlandaises (2011) - Traitement INHESJ

### Focus : La consommation des fumeurs s'adapte-t-elle à la hausse des taxes ?

Les nouveaux produits et habitudes de consommation posent la question de l'adaptation des fumeurs à l'augmentation importante des prix ces dernières années.

Si plusieurs études estiment l'effet « arrêt » ou « diminution dans la consommation », rares sont celles qui se posent la question de l'adaptation des consommateurs aux prix croissants des cigarettes.

Une étude des services néerlandais montrerait un cycle de consommation qui passe des cigarettes originales achetées légalement à celui de cigarettes moins chères pour enfin se concentrer sur du tabac à rouler. Ce phénomène est aussi lié à la faible augmentation du prix de vente du tabac à rouler dans les Pays-Bas. Pour sa part, le Royaume-Uni a fortement augmenté le prix du tabac à rouler et ainsi vu la contrebande de ce produit exploser depuis deux ans.

## Belgique : aucune estimation

Les autorités belges n'effectuent aucune estimation du volume de tabac échappant à la fiscalité. Cette carence s'explique par la diminution importante des moyens alloués aux douanes et la difficulté quotidienne que rencontre l'ensemble des services de l'État suite à la crise politique au sein du royaume.

En l'absence de chiffres nationaux, les services belges s'accordent à considérer que le marché du tabac échappant à la fiscalité locale correspond à celui des Pays-Bas.

Cette hypothèse repose sur :

- une population sensiblement similaire (taille, pouvoir d'achat, habitudes de consommation) ;
- une fiscalité du tabac identique ;
- une géopolitique du marché illicite identique, à savoir des ports très importants, des zones de stockage des cigarettes illicites en attente des grands marchés que sont l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France.

## Espagne : une présence limitée de marchés illicites

Avec une prévalence tabagique avoisinant les 24 %<sup>29</sup>, le marché espagnol du tabac est, derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France, l'un des plus importants en Europe. Le *Comisionado para el mercado de tabacos (CMT)*<sup>30</sup> a recensé plus d'un milliard de paquets de cigarettes vendus en 2010. La demande est significative, suggérant la pénétration sur ce marché des réseaux illicites de distribution.

La distribution légale du tabac est relativement bien contrôlée : tout buraliste doit disposer d'une autorisation du gouvernement et se plier à un ensemble de contraintes. Le chiffre d'affaires de chaque buraliste est ainsi analysé avec une certaine précision.

Parallèlement aux débitants de tabac, un grand nombre de distributeurs automatiques se trouvent dans les bars, restaurants, hôtels, discothèques, etc. Chacun dépend d'un buraliste, qui doit l'alimenter et le contrôler, et le prix du paquet est alors majoré de 15 %.

Le prix d'un paquet de cigarettes se situe en moyenne à 3,4 euros, sa décomposition est quasiment identique à celle opérée en France (80 % de taxes, 11,5 % pour les fabricants et 8,5 % pour les buralistes).

Bien qu'elles fluctuent, les saisies de cigarettes par les douanes espagnoles dépassent souvent, depuis quelques années, la barre des dix millions de paquets. Cette évolution reflèterait l'attention accrue des services douaniers et de la Guardia civil à ce type de fraude et l'augmentation de l'activité des grands ports espagnols. Les cigarettes saisies sont généralement sous un régime de transit à destination d'autres pays européens comme le Royaume-Uni, l'Italie, la France ou l'Allemagne. Plus des deux tiers des saisies espagnoles sont des contrefaçons chinoises.

Concernant le trafic par voie aérienne, l'activité douanière indique un important trafic entre les Iles Canaries et le Royaume-Uni : les quantités sont faibles mais régulières et des liens avec des organisations criminelles britanniques ont été mis au jour. Enfin, le transbordement

---

<sup>29</sup> Source : ministère de la Santé espagnol, chez les plus de 13 ans en 2010.

<sup>30</sup> La commission de régulation du marché du tabac est une administration consultative en charge de suivre l'évolution du marché du tabac, elle n'est dotée d'aucun pouvoir de contrôle réel.

de containers, notamment en provenance des Émirats Arabes Unis et d'Égypte, semble en augmentation.

Avec un marché du tabac légal important et un pouvoir d'achat bien inférieur à la moyenne européenne, la part de la consommation illégale de tabac avoisinait 15 % dans les années 1990. Pourtant, au début des années 2000, l'Espagne semble beaucoup moins touchée par la vente illicite de produits du tabac que d'autres pays européens : la part de la consommation de tabac illicite se situerait à un niveau assez faible, autour de 2 %. Cette estimation est obtenue en soustrayant les ventes légales à la prévalence tabagique nationale. Par construction, la différence correspond à la contrebande. Toutefois, ce calcul est biaisé en raison des achats effectués par les touristes étrangers et de l'hypothèse que le résidu est uniquement issu de la contrebande, alors qu'une partie résulte des achats en *duty free* ou du transfrontalier (Gibraltar et Andorre).

La faiblesse de la consommation de tabac illicite est probablement due en grande partie à une politique de prix assez stable, avec une fiscalité inférieure à celle des pays voisins. Ce qui atténue fortement les achats transfrontaliers. Cette stratégie a permis de réduire la consommation de tabac échappant à la fiscalité nationale et de maintenir voire augmenter les ventes des buralistes espagnols aux touristes et frontaliers (Français et Britanniques au premier rang).

A l'issue de cet examen du cas espagnol, deux hypothèses sont renforcées :

- Un réseau de distribution contrôlé par l'État limite fortement le report des achats vers des marques méconnues comme les *cheap white* et habitue les fumeurs à un niveau de qualité qui ne favorise pas un transfert vers la contrefaçon. Par contre, il n'empêche pas les effets de report vers la contrebande de cigarettes originales ou vers des achats transfrontaliers.
- L'augmentation du prix du tabac semble produire des effets collatéraux au delà d'un certain seuil. En Espagne, le prix moyen légal d'un paquet de cigarettes reste à un niveau tel que les marges bénéficiaires des trafiquants de cigarettes sont faibles, les dissuadant de poursuivre ce type de trafic. D'autant que du côté du consommateur, le faible gain et les risques encourus n'encouragent pas un achat clandestin.

## Conclusion

En l'espace de trente ans, le marché mondial illicite du tabac s'est fortement diversifié, passant d'un trafic essentiellement composé, jusqu'au milieu des années 1990, de détournements de produits originaux à un trafic multi-produits, certes encore alimenté par les produits originaux mais qui est concurrencé par des produits de contrefaçon et plus marginalement par les *cheap white*.

Dans les années 1980, l'essentiel de la partie illicite des produits du tabac provenait de productions de cigarettes originales qui étaient détournées. Ce type de contrebande s'est vu concurrencé par l'arrivée de cigarettes contrefaites, produites en grande partie en Chine, à partir du milieu des années 1990. Dans la première moitié des années 2000, apparaissent les *cheap white*, des cigarettes « discounts » (puisque non taxées) de meilleure qualité que les contrefaçons, offrant ainsi une alternative à ces copies. A partir de la même période, l'apparition du tabac à rouler et du tabac à narguilé sur le marché illicite indique une diversification de l'offre illégale, qui illustre la capacité des contrebandiers à s'adapter à l'évolution de la demande.

La multiplication des produits du tabac échappant aux fiscalités nationales s'est aussi accompagnée d'une diversification des acheminements de cette production vers les lieux principaux de consommation en Europe (à savoir les pays les plus peuplés et où la fiscalité du tabac est élevée : Royaume-Uni, Allemagne et France). Aux traditionnels transports par containers se cumulent désormais l'essor du trafic transfrontalier dit de fourmis, l'augmentation significative des achats par Internet utilisant le fret postal et express ainsi que la récente apparition de sites d'entreposage, voire de production de cigarettes, au sein même de l'Union européenne.

**En France**, le réseau de distribution contrôlé par l'État semble en quelque sorte avoir « protégé » le marché de certaines évolutions : le fumeur français, attaché aux marques standards de cigarettes, ne paraît pas (encore) disposé à acheter ces *cheap white*, qui d'ailleurs sont moins accessibles à la vente que dans les pays où l'État intervient moins. Cependant, comme l'ont confirmé les récentes estimations de l'OFDT, environ un cinquième des cigarettes consommées par les Français est désormais acheté sur le marché parallèle, en particulier dans des pays limitrophes. Aujourd'hui, l'une des principales difficultés est de pouvoir distinguer la part légale de ces achats transfrontaliers de la part illégale.

La seule certitude dégagée par les services de lutte contre le trafic illicite du tabac réside dans le fait que les groupes criminels ont fait preuve de la réactivité nécessaire pour prendre en compte les évolutions de la demande en matière de tabac. Ils ont ainsi su orienter le type de produits selon les marchés nationaux et répondre au mieux aux opportunités créées par les changements d'habitudes de consommation qui ont suivi les fortes augmentations de la fiscalité du tabac.

Pour ce projet, l'OFDT, qui suit habituellement les données de vente des produits du tabac en provenance des buralistes français, a fait le bilan des investigations aujourd'hui possibles pour mesurer la consommation de tabac issu de la contrebande. D'après les résultats de cette étude, les achats de cigarettes hors réseau buraliste et transfrontaliers (c'est-à-dire en *duty free*, sur Internet et en contrebande hors transfrontalière) avoisineraient **3 850 tonnes**

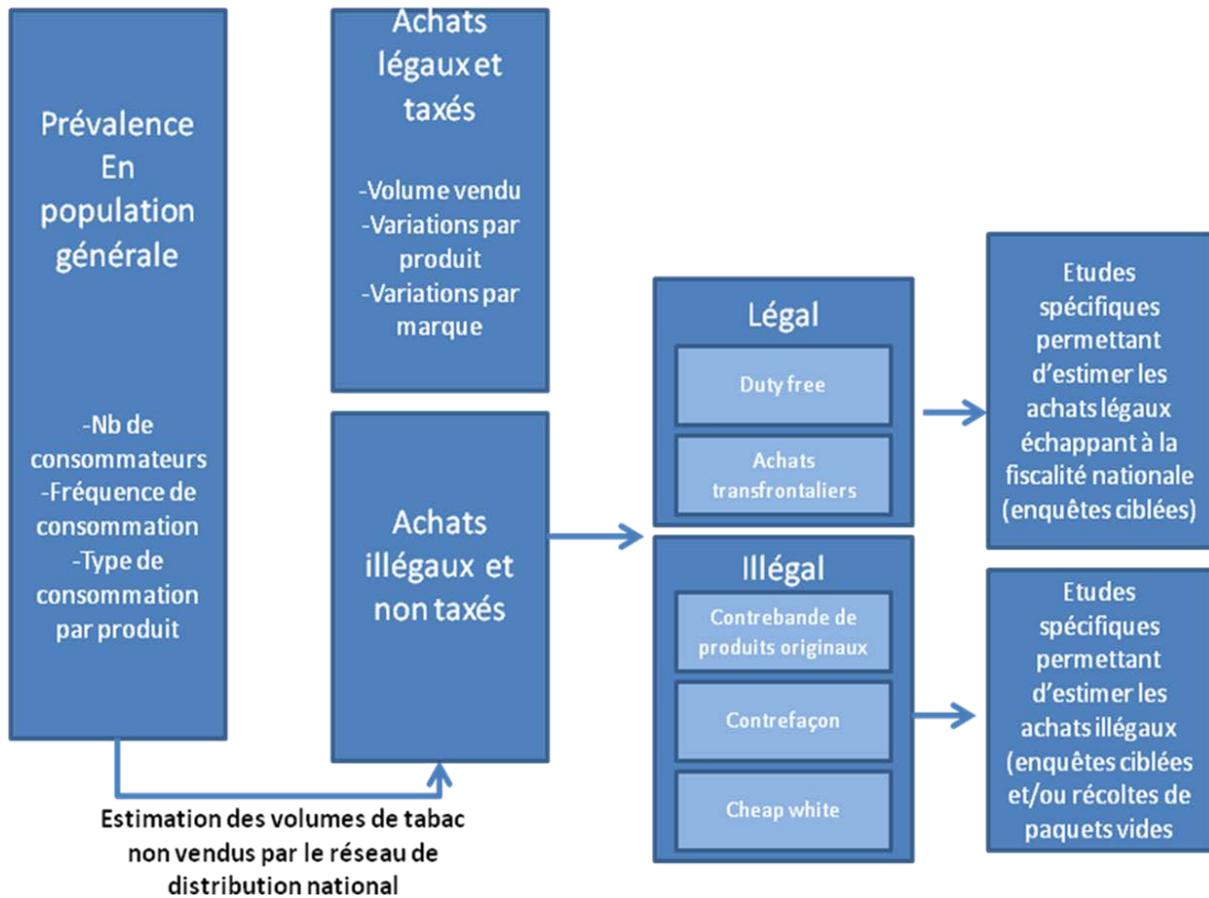
**en 2010, soit 6 % de la consommation estimée.** Pour le tabac à rouler, le marché parallèle représenterait un volume presque aussi important que les ventes officielles (7 400 tonnes sur un total de 15 000 tonnes consommées), dont on ignore précisément la part imputable aux seuls achats transfrontaliers.

# Annexes

- Schéma et graphiques
- Lexique
- Références bibliographiques
- Références Internet

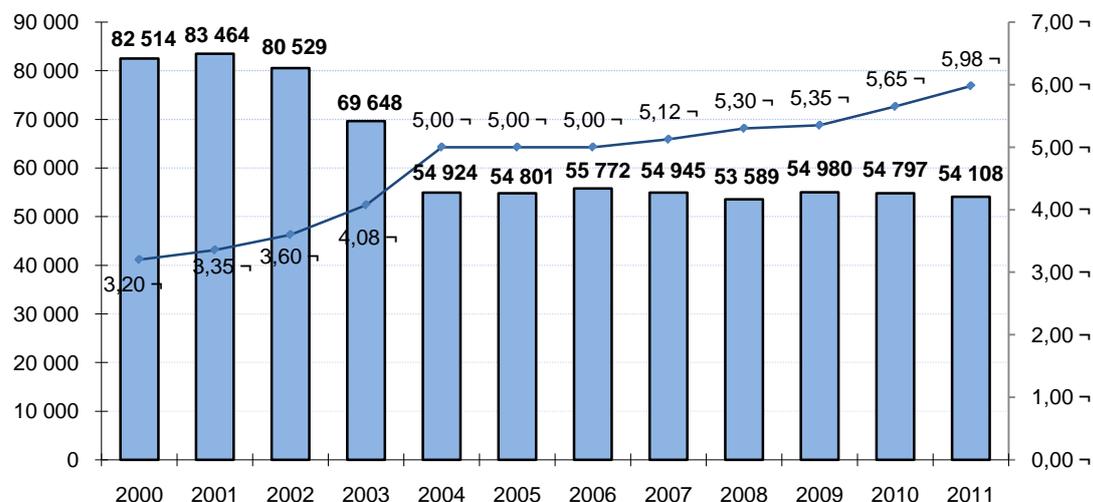
## Schéma et graphiques

Schéma 1. Organisation de la méthode d'observation du marché licite et illicite des produits du tabac



Source : INHESJ

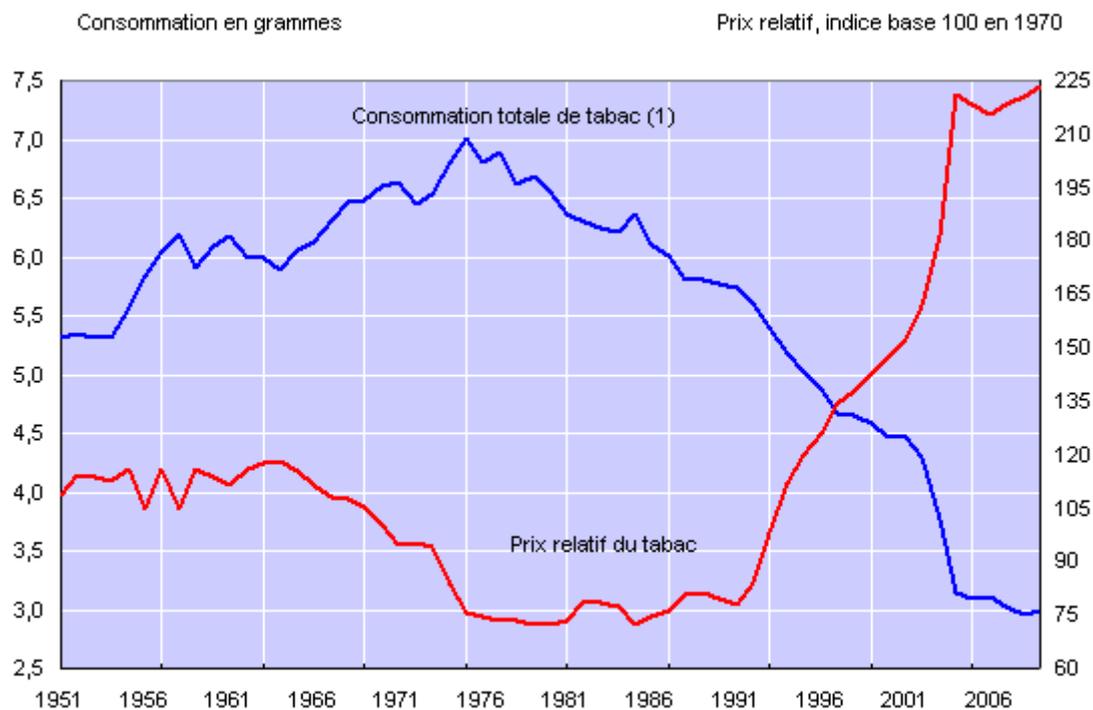
**Graphique 1. Ventes de cigarettes (en millions d'unités) et prix moyen du paquet de cigarettes de la marque la plus vendue**



Source : Altadis distribution et DGDDI (graphique issu du Tableau de bord tabac Bilan 2011 de l'OFDT)

**Graphique 2. Évolution de la consommation de tabac par jour et par personne et du prix relatif d'un paquet de cigarettes**

**Consommation et prix relatif du tabac**



(1) : par adulte de 15 ans ou plus et par jour.

Champ : France.

Sources : Insee ; Institut Gustave Roussy.

## Lexique

**ACHAT TRANSFRONTALIER** : action d'acheter du tabac ou des produits du tabac dans un pays voisin de la France en payant les taxes en vigueur dans cet État. Il est légal si l'acheteur respecte le volume maximum de tabac autorisé, soit 5 cartouches par véhicule ou par personne de plus de 17 ans dans un transport en commun ; dans le cas contraire, il est illégal et s'apparente au *bootlegging*.

**BOOTLEGGING** : terme anglo-saxon désignant l'achat de tabac et de produits du tabac dans un autre pays, en payant les taxes en vigueur dans cet État, et son transport vers la France, mais en dépassant le volume autorisé. Il s'agit en fait de petite contrebande, aussi appelée « trafic de fourmis », souvent transfrontalière : de faibles quantités de tabac acheté dans un pays où les taxes sont réduites sont revendues dans des pays où les taxes sont élevées.

**CHEAP WHITE (OU ILLICIT WHITE)** : terme anglo-saxon désignant des marques de cigarettes produites légalement, hors Union européenne, par des firmes mineures de l'industrie du tabac, pour être introduites par contrebande sur les marchés européens et vendues à bas prix (puisque non taxées) via les circuits de distribution illégaux. Le terme « *white* » (blanc en français) trouve son origine dans le type de tabac généralement utilisé, le *white burley*, dont la couleur varie du jaune au blanc. « *Jin Ling* » est la principale marque de *cheap white*. Il ne s'agit pas de cigarettes contrefaites, leur « qualité » étant relativement meilleure et équivalente pour tous les paquets. Elles représenteraient plus de 40 % du marché des cigarettes en Allemagne et au Royaume-Uni mais restent très marginales en France.

**CONTREBANDE** : importation illégale et frauduleuse, par tout moyen de transport, de tabac et de produits du tabac, dans le but d'éviter de payer les droits de douanes et les taxes. Elle alimente le commerce illicite, à petite échelle (*bootlegging*) ou à grande échelle (*smuggling*).

**CONTREFAÇON** : production illégale et organisée de cigarettes et de produits du tabac imitant ou copiant des marques légales ainsi que des paquets, des filtres et des timbres fiscaux. La contrefaçon trompe les consommateurs (et parfois les services répressifs) en faisant passer la copie pour un produit original ou authentique. Cette production peut être vendue par le biais des réseaux de distribution illégaux mais aussi en infiltrant ceux qui sont légaux.

**CONTREFAISANT** : adjectif désignant le produit qui copie ou imite le produit original ou authentique (en l'occurrence un paquet de cigarettes). L'expression « produit contrefait » vise, en effet, le produit authentique. Le terme « contrefaçon » est généralement usité pour désigner un produit contrefaisant.

**DUTY FREE** : mode d'achat de marchandises exemptées de certaines taxes, le plus souvent dans des boutiques placées dans les zones internationales des aéroports ou ports maritimes. Comme l'achat transfrontalier, le *duty free* est légal tant que le volume maximum autorisé n'est pas dépassé mais il a été supprimé en 1999 pour les voyages internes à l'Union européenne.

**GO FAST** : mode d'acheminement du cannabis (et d'autres drogues), en particulier de l'Espagne vers la France, via un convoi de trois à cinq véhicules très puissants de type berline. La marchandise y est stockée par paquets et transportée très rapidement. Ce mode de transport se développe pour le trafic de cigarettes.

**NARGUILÉ, NARGHILÉ OU CHICHA** : pipe orientale constituée d'un long tuyau communiquant avec un vase rempli d'eau que la fumée traverse avant d'arriver à la bouche du fumeur. Il s'utilise en France avec du tabac (souvent parfumé) ou du cannabis (pipe à eau ou bang).

**RÉGIME DE TRANSIT** : régime douanier qui permet de transporter des marchandises en bénéficiant pendant la durée de leur acheminement, de la suspension des droits et des taxes sur ces marchandises. Cette technique a été utilisée à des fins frauduleuses pour exporter légalement des cigarettes exemptées des taxes et les réimporter illégalement dans le même pays, en contournant les obligations fiscales et douanières, dans le but d'alimenter la contrebande et le commerce illicite.

**SMUGGLING** : terme anglo-saxon désignant la contrebande de cigarettes et de produits du tabac à grande échelle, par des circuits commerciaux illicites, sans payer les taxes en vigueur. Ce type de contrebande a toujours un caractère organisé, il s'effectue le plus souvent par voie maritime (containers) et terrestre (routière et ferroviaire) et englobe la contrebande de produits authentiques, la contrefaçon et les *cheap white*.

## Références bibliographiques

Alliance pour la Convention cadre, « Quelle est l'étendue de la contrebande de cigarettes en 2006 ? », Genève, 2007

Ben Lakhdar C., "Quantitative and qualitative estimates of cross-border tobacco shopping and tobacco smuggling in France", Tobacco control, 2008

Ben Lakhdar C., « Contrebande et ventes de tabac 1999-2004 », *Tendances* n°44, OFDT, 2005

Ben Lakhdar C., « Achats transfrontaliers de cigarettes 1999-2005 ». Actualisation du *Tendances* n°44 : « Contrebande et ventes de tabac 1999-2004 », OFDT, 2006

Ben Lakhdar C., Lermenier A. et Vaillant N., « Estimation des achats transfrontaliers de cigarettes 2004-2007 », *Tendances* n°75, mars 2011

Boudreault A. et Cousineau M., « Réaction de l'État face à la contrebande de cigarettes : la création de la police du tabac », *Les cahiers de recherches criminologiques*, n°21, Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal, 1995

Brandt A., *The cigarette century*, Basic books, 2001

Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire, Numéro thématique, *Journée mondiale sans tabac*, 31 mai 2010, N° 19-20, 25 mai 2010

Bundeskriminalamt, "Organised crime situation report", Berlin, 2009

Bundesministerium der Finanzen, « Zigarettenschmuggel-Eine fast unendliche geschichte », Monatsberich, 2003

Chaloupka F. (eds), "Tobacco control in developing countries", World Bank, 2000

Chiou L. and Muehlegger E., "Crossing the line: direct estimation of cross-border cigarette sales and the effect on tax revenue", *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy* : Vol. 8 : Iss. 1, 2008

Council of the European Union, « The smuggling of manufactured tobacco products in the European union and its links with organised crime », *CRIMORG 90*, December 2003

Deutscher Zigarettenverband, « Évaluation du marché illicite de cigarettes en Allemagne en 2009 », Berlin, 2009

Dubois G., *Le rideau de fumée : les méthodes secrètes de l'industrie du tabac*, Seuil, 2003

Eurobaromètre, *Eurobaromètre* n° 332, Bruxelles 2010

Euromonitor, *The world market for tobacco*, 2004

Framework convention alliance, "How big was the illicit tobacco trade in 2006", [http://www.ftc.org/x/documents/HowBigWasTheIllicitTobaccoTradeProblem\\_2006\\_english.pdf](http://www.ftc.org/x/documents/HowBigWasTheIllicitTobaccoTradeProblem_2006_english.pdf)

Galbraith J.W. and Kaiserman M., "Smuggling and Demand for Cigarettes in Canada: Evidence from Timeseries Data". *Journal of Health Economics* n°16 (3), 1997

Hill C. et Laplanche A., *Le tabac en France. Les vrais chiffres*, La Documentation française, mai 2004

HM Revenue & Customs and Department of Health, *Marketing strategy for illicit tobacco*, London, 2009

HM Revenue & Customs and UK Border Agency, *Tackling tobacco smuggling together*, London, 2008

HM Revenue & Customs, *New responses to new challenges: Reinforcing the Tackling Tobacco Smuggling Strategy*, London, 2006

HM Revenue & Customs, *Tackling Tobacco Smuggling – building on our success, A renewed strategy*, HM Revenue & Customs and the UK Border Agency, April 2011

Hrywna M., Delveno C.D. and Staniewska D., "Prevalence and correlates of Internet cigarette purchasing among adult smokers in New Jersey". *Tobacco Control*, 13, 296-300, 2004

Jha P. and Chaloupka F. (eds), "Tobacco control in developing countries", *World Bank report*, 2000

Johnson P., "Cost benefits analysis of the FTCT protocol on illicit trade in tobacco products", *ASH*, 2009 ([www.ashscotland.org.uk](http://www.ashscotland.org.uk))

Joossens L., Chaloupka F., Merriman D. and Yurekli A., "Issue of the smuggling of tobacco products" in Jha P. and Chaloupka F. (eds), *Tobacco control in developing countries*, Oxford University Press, 2000

Joossens L., Merriman D., Ross H. and Raw M., "How eliminating the global illicit cigarette trade would increase tax revenue and save life", Paris, *International union against tuberculosis and lung disease*, 2009

Joossens L. and Raw M., "Smuggling and cross border shopping of tobacco in Europe", *BMJ*, 1995

Joossens L. and Raw M., "Turning off the tap, an update on cigarette smuggling in UK and Sweden with recommendations to control smuggling", *Cancer research UK*, 2002  
Joossens L. and Raw M., "Cigarette smuggling in Europe; who really benefits", *Tobacco control*, 1998

Kellet-Bowman E., « Le trafic de cigarettes dans l'Union Européenne », *Regards européens*, 1997

Kletzen A., « La douane face aux trafics de cigarettes et de monnaies », *Études et données pénales*, n°94, CESDIP, 2003

KPMG, « Study on the collection and interpretation of data concerning the release for consumption of cigarettes and fine-cut tobacco for rolling of cigarettes », Brussels, December 2005

Merriman D., Yurekli A. and Chaloupka F., « How big is the worldwide cigarette smuggling problem ? », in Jha P. and Chaloupka F. (eds), *Tobacco control in developing countries*, Oxford University Press, 2000

Miletitch N., *Trafics et crimes dans les Balkans*, PUF, 1998

OEDT et CICAD-ODT, *Création d'un observatoire national des drogues*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2010

Organisation mondiale des douanes, « Rapport douanes et tabac 2008 », Bruxelles, 2009

Ribisl K. M., Williams R. S., Kim A. E., "Internet Sales of Cigarettes to Minors". *JAMA*, 290(10), 1356-1359, 2003

Salooje Y. et Dagli E., « Manœuvres de l'industrie du tabac pour résister aux politiques de santé publique », *Bulletin de l'organisation mondiale de la santé*, n°4, 2001

Stehr M., "Cigarette tax avoidance and evasion", *Journal of health economics*, 2003

The World Bank, "Curbing the epidemics: governments and the economics of tobacco control", Washington D.C., 1999

Von Lampe K., « Zigarettenmafia greift Berlin an », *Berliner Morgenpost*, 2 mars 2004

Von Lampe K., "Organising the nicotine racket: patterns of cooperation in the cigarette black market in Germany" in Van Duyne P, Von Lampe K, Newells J (eds), *Criminal finances and organizing crime*. Nijmegen, The Netherlands: Wolf Legal Publishers, 2003

World Health Organization, "Regulation of tobacco products: an update on European developments 1999-2001", Geneva, 2001

World Health Organization, "The cigarette transit road to the Islamic Republic of Iran and Irak: Illicit tobacco trade in the Middle East", Geneva, 2003

## Références Internet

<http://tobaccodocuments.org/>

<http://www.wcoomd.org>

<http://tobaccocontrol.bmj.com>

<http://www.fctc.org/>

<http://www.fao.org/docrep/007/y4997f/y4997f00.htm#Contents>

<http://tobaccofreecenter.org/fr/>

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/taxation/excise\\_duties/tobacco\\_products/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/excise_duties/tobacco_products/index_en.htm)

<http://projects.publicintegrity.org/>

<http://www.publicintegrity.org/investigations/tobacco/>

<http://www.who.int/tobacco/>

<http://www.cigarettespedia.com>

[http://ec.europa.eu/anti\\_fraud/budget/cig\\_smug/2004\\_fr.html](http://ec.europa.eu/anti_fraud/budget/cig_smug/2004_fr.html)

[http://ec.europa.eu/anti\\_fraud/budget/cig\\_smug/2007\\_fr.html](http://ec.europa.eu/anti_fraud/budget/cig_smug/2007_fr.html)

[http://ec.europa.eu/anti\\_fraud/budget/2010/BAT-Main-Agreement.pdf](http://ec.europa.eu/anti_fraud/budget/2010/BAT-Main-Agreement.pdf)

[http://ec.europa.eu/anti\\_fraud/budget/2010/2010\\_fr.html](http://ec.europa.eu/anti_fraud/budget/2010/2010_fr.html)

<http://www.publicintegrity.org/investigations/tobacco/articles/entry/758/>

<http://www.the-tma.org.uk>

En 2010, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) a confié à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) et à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) une étude portant sur la faisabilité de la mise en place d'un dispositif expérimental d'observation de la consommation de tabac issu de la contrebande. Les principaux enseignements issus de cette étude sont ici présentés : ils décrivent l'organisation du marché illicite du tabac en France et en estiment son ampleur.

Pour ce travail, l'équipe de l'INHESJ s'est employée particulièrement à observer le volet de l'offre illicite de cigarettes, par le biais de :

- données statistiques et documentaires : les rapports annuels produits par les autorités internationales, européennes et nationales ont été étudiés ainsi que ceux produits par le monde académique et les organismes privés.

- données tirées d'entretiens semi-directifs avec des membres de services centraux, régionaux et locaux des douanes, de la police, de la gendarmerie et de la justice.

En outre, des missions ont été effectuées dans cinq pays européens (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Espagne et Belgique) afin d'obtenir des éléments de comparaison relatifs aux pratiques d'estimation du marché illicite de tabac.

L'OFDT s'est concentré pour sa part sur le volet de la demande. À partir des plus récentes données d'enquêtes en population générale, de ses travaux sur les achats transfrontaliers et du chiffre des ventes dans le réseau buraliste, l'observatoire a réalisé une nouvelle estimation du marché illicite de tabac en France. Cette donnée établie à partir de données publiques ou en provenance des fabricants et des débiteurs était en effet longtemps restée insuffisante et approximative.

[www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)



ISBN : 978-2-11-128266-7